

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An **DEUX MILLE VINGT CINQ**, le **VINGT-SEPT MARS à 18 Heures**,

Le Conseil municipal de la Ville de **LAMBERSART**, légalement convoqué le 21 Mars 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas **BOUCHE**, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. **BOUCHE** Nicolas, Maire ; Mme **GERBER** Héloïse, M. **BERTIN** Pierre, Mme **PICHONAT** Emmanuelle, M. **LEMTIRI** Kacem, Mme **LEROY-LAIDEBEUR** Barbara, M. **DUMEZ** Gilles, Mme **LUCOT** Pascale, M. **LAOUTID** Fouad, Mme **DEWAS** Sabine, M. **MAGDELAINE** Emmanuel, Mme **COUSIN** Chantal, M. **HUBERT** Thomas, Adjoints ; Mme **GORISSE** Marie-Christine, M. **BURLION** Nicolas, Mme **RAMON** Anne, M. **DE RYCKE** Xavier, Mme **CACHEUX** Martine, M. **LEKIEFFRE** Guillaume, Mme **DOUTRIAUX** Céline, M. **MOUKRIM** Yassir, Mme **NISOLLE** Christine, MM. **LEMBREZ** Bertin, **BLANQUART** David, Mme **PILLA** Claire ; Mme **DOMRAULT-TANGUY** Carole ; M. **CAUDRON** Christophe, Mme **HENOQUE** Brigitte, M. **FRAPPART** Laurent ; M. **MAZEREEUW** Alain ; MM. **PIRA** Pierre-Yves, **BOISSE** Julien, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS *au sens de l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales* :

M. **PIERROT** Antoine, Adjoint [pouvoir à Mme **PICHONAT** Emmanuelle] ;

M. **VASSEUR** Quentin, Conseiller municipal délégué [pouvoir à M. **LEMTIRI** Kacem] ;

Mme **LARVENT** Vanessa, Conseillère municipale [pouvoir à M **CAUDRON** Christophe].

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. **LEMBREZ** Bertin.

O B J E T

N° 36

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES - AIDE SOCIALE

**CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2025/2029 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION
FAMILIALE DU NORD**

.../...

RAPPORT DU MAIRE

La collaboration étroite entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Nord et la Commune de Lambersart couvre tous leurs domaines d'intervention axés sur les politiques familiales et sociales.

En 1992, une politique petite enfance est contractualisée avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Les outils partenariaux des actions ont été le contrat enfance, le contrat temps libre, le contrat enfance-jeunesse et la Convention Territoriale Globale (CTG) 2021-2024.

La CTG, proposée par la branche famille de la CAF, est un accord-cadre qui vise à mobiliser les acteurs locaux dans une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits familiaux. Son objectif est de développer un projet territorial mobilisant les acteurs locaux pour le maintien et l'amélioration des services destinés aux familles en mettant en œuvre des actions bénéfiques pour tous les usagers. Cette démarche collaborative cherche à partager une vision globale pour adapter les interventions, rationaliser les instances existantes et mobiliser les financements nécessaires.

La CTG facilite l'octroi de financements bonifiés aux gestionnaires, tout en tenant compte des compétences de la collectivité, et finance également le poste de chargé de coopération.

La CTG repose sur un diagnostic partagé intégrant des études existantes (analyse des besoins sociaux, schémas de territoire, etc.), une concertation élargie avec les partenaires signataires ainsi que les représentants des usagers afin de définir les priorités et les moyens à mettre en œuvre dans un plan d'actions adapté qui servira de véritable feuille de route pour les cinq prochaines années (annexe 1 - Projet éducatif de Territoire 2025/2029 - Diagnostic partagé - arbre à projets CTG 2025/2029).

La CTG couvre les domaines suivants :

- Petite Enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Jeunes adultes
- Professionnels
- Parentalité
- Inclusion/handicap
- Transition Écologique
- Animation Sociale
- Prévention et santé

Les actions sont mises en œuvre soit par la Commune soit par les partenaires associatifs.

La CTG est mise en cohérence avec les autres contrats et dispositifs qui favorisent la réussite des enfants et des jeunes et plus globalement, le soutien aux familles : le Projet Éducatif de Territoire (PEDT)/Plan mercredi, le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), le réseau d'écoute, appui et d'accompagnement des parents (REAAP), le Contrat de Ville.

La Commune souhaite le renouvellement de la CTG (2015-2029) en lien avec le renouvellement du PEDT et du Plan mercredi (2024-2027), fusionnant ces éléments en un seul projet : le Projet Éducatif Social de territoire (annexe 1 – Projet éducatif de Territoire 2025/2029 – Diagnostic partagé – arbre à projets CTG 2025/2029) axé autour de 3 axes d'actions, 3 cadres de références sectoriels :

Axe 1 : territoire accueillant et paisible

Axe 2 : territoire collaboratif et bienveillant

Axe 3 : territoire apprenant et inclusif

Ces 3 axes sont les cadres de références pour les secteurs de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la vie sociale. Une coordination du projet par un comité technique Ville /CAF avec un poste de chargé de coopération subventionné doit être mise en œuvre (annexe 2).

Chaque projet d'action pourra bénéficier d'un financement spécifique dans le cadre de la convention.

Sur la base du diagnostic partagé (annexe 1 – Diagnostic partagé – projet Educatif Social de Territoire et de la Convention Territoriale partagé 2025 à 2029), et en tenant compte que la CAF mobilisera des financements via les « bonus territoires », sous condition de la signature de la CTG. La mise en œuvre, l'évaluation et le suivi seront assurés par les instances suivantes : comité de pilotage, comité de suivi, comité technique de la CTG.

Sur ces bases, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver les enjeux et orientations de la nouvelle Convention Territoriale Globale ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Transmis en Préfecture le 02 AVR. 2025

Affiché le : 2 AVR. 2025

Pour extrait conforme,



Nicolas BOUCHE

Maire

Conseiller Métropolitain



Bertin LEMBREZ

Secrétaire de Séance

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

| | |
|---|---|
| Numéro de l'acte : | DM20250327_36 |
| Objet : | Convention Territoriale Globale 2025/2029 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2025-03-27 00:00:00+01 |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 8.2 - Aide sociale |
| Identifiant unique : | 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|--|-----------------|----------|
| Enveloppe métier Nom métier : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE-1-1_0.xml | text/xml | 1.3 Ko |
| Document principal (Délibération) Nom original : 20250327.36 convention caf.pdf Nom métier : 99_DE-059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 383.2 Ko |
| Document principal (Délibération) Nom original : 20250327.36 anx1.pdf Nom métier : 99_DE-059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE-1-1_2.pdf | application/pdf | 2.2 Mo |
| Document principal (Délibération) Nom original : 20250327.36 anx2.pdf Nom métier : 99_DE-059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE-1-1_3.pdf | application/pdf | 22.7 Mo |
| Document principal (Délibération) Nom original : 20250327.36 anx3.pdf | application/pdf | 4 Mo |

Nom métier :
99_DE-059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE-1-1_4.pdf

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Posté | 2 avril 2025 à 16h51min09s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 2 avril 2025 à 16h52min17s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 2 avril 2025 à 16h52min22s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 2 avril 2025 à 16h52min36s | Reçu par le MI le 2025-04-02 |

Vu pour être joint à la délibération
du Conseil municipal en date du

27 MARS 2025

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

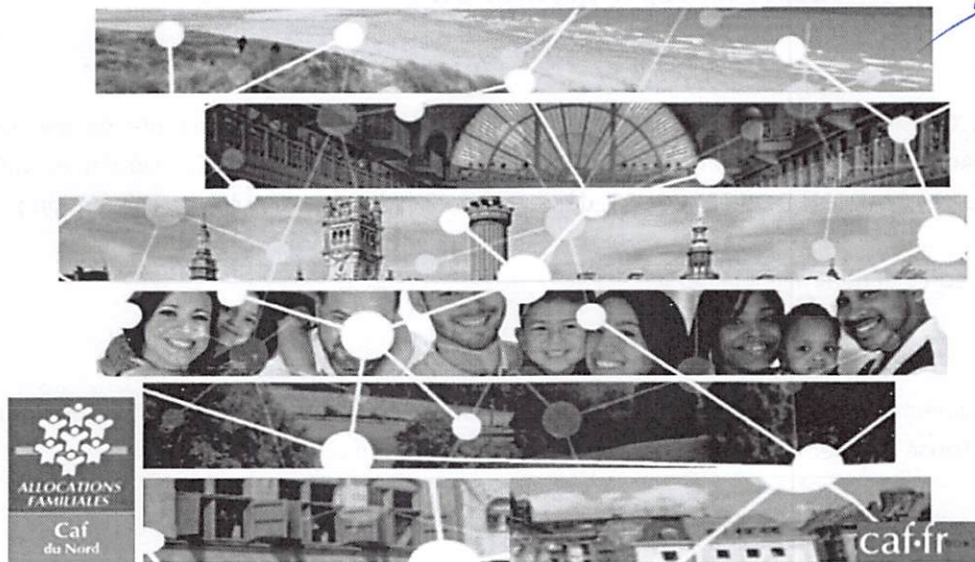
Publié le

ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE

S²LO



[Signature]
Maire
Conseiller Métropolitain



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

entre

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD

et

LA COMMUNE DE LAMBERSART

2025-2029

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre

- La Caisse d'allocations familiales du Nord représentée par la Présidente de son Conseil d'Administration, Madame Véronique DELCOURT, et par sa Directrice Générale, Madame Audrey MATHON-DEBETENCOURT, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

Et

- La commune de Lambersart, représentée par son Maire, Monsieur Nicolas BOUCHE, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal.

Ci-après dénommée « la Commune » ;

- (et autres partenaires financeurs/décideurs éventuels, en particulier la MSA)

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1, et L. 227-1 à 3 du Code de la Sécurité Sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Nord en date du 17 janvier 2019 concernant le Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) évoquant la stratégie et les objectifs de déploiement des CTG ;

Vu la délibération du

conseil municipal, en date du 27/03/2025 figurant en annexe 3 de la présente convention ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'elle prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personnel, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et parfois leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux habitants dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg s'appuie sur le document de diagnostic et de programmation que constitue le Schéma départemental des services aux familles (Sdsf) signé par le Préfet, et tous les partenaires départementaux de l'action sociale.

La Ctg couvre les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social, qui correspondent aux missions de la Caf. Elle est par ailleurs un outil global pouvant intégrer toute politique qui fait sens pour les habitants et le partenariat local.

A la date de signature de la présente convention, le territoire est décrit dans le diagnostic partagé figurant en annexe 1.

Ce diagnostic permet de :

- faire un état synthétique de l'offre de service sur le territoire, dans les domaines suivants :
 - bénéficiaires de prestations sociales ;
 - offre d'accueil Caf, physique et numérique ;
 - équipements et services sociaux financés par la Caf.

- définir les besoins des usagers non satisfaits en matière de petite enfance, jeunesse, parentalité, logement, animation de la vie sociale, insertion sociale, handicap.

Dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, les signataires concluent une Ctg pour définir et renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés, au service des usagers.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CTG

Elle vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir du diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

La Ctg a pour objectifs :

- d'identifier les besoins prioritaires sur le territoire ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- de pérenniser et optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements. Ces derniers sont ceux existants dans le cadre des conventions avec la Caf en cours de validité à la date d'effet de la Ctg.
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

ARTICLE 2 – LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, concernent les missions suivantes :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;

- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

Sur la commune de Lambersart, la CAF du Nord dénombre 5 074 allocataires en 2022 (12 934 personnes couvertes) sur une population totale de 27 400 habitants. Par ailleurs, le territoire compte 2 769 familles avec enfants, soit 55% des allocataires.

La CAF du Nord accompagne les services municipaux et associatifs développés sur la commune sur les champs de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et l'animation de la vie sociale :

- 6 EAJE PSU associatifs
- Des ALSH périscolaires, extrascolaires et adolescents pour la commune et les associations
- Un accueil type « PS jeunes »
- Un centre social (Lino Ventura)
- Des financements au titre de la parentalité pour le CCAS et le centre social (REAAP, CLAS)
- Un relais petite enfance
- Les LAEP Ilôt trésor et ilôt champêtre.

ARTICLE 3 – LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COLLECTIVITE

La Collectivité signataire contribue activement au diagnostic partagé, qui permet aux partenaires de mieux l'accompagner dans la réalisation des projets sociaux de sa compétence.

Ces besoins répondent :

- aux champs d'intervention de la Caf cités ci-dessus ;
- à des activités complémentaires, repérées ensemble, au cours du diagnostic, et compatibles avec les missions de la Caf ;
- à des champs d'intervention d'éventuels d'autres signataires.

ARTICLE 4 – LES CHAMPS D'INTERVENTION COMMUNS DEJA OPERATIONNELS

La CTG permet de valoriser et renforcer les collaborations existantes entre les services de la CAF et la collectivité dans les domaines de compétences communs tels que : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale et la parentalité.

Elle permet également d'investiguer tout autre champ en fonction des besoins mis en exergue dans le diagnostic.

ARTICLE 5 – LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les signataires s'engagent à ce que les objectifs précis et les projets soutenus par la collectivité soient identifiés précisément sur la base du diagnostic partagé.

Le plan d'action détaillant les moyens mobilisés par chaque signataire et les modalités d'évaluation de la CTG seront présentés en Conseil Municipal (annexe 3), seront validés par la Caf et figureront en annexe 4 de la présente convention.

Champs parmi lesquels peuvent figurer les enjeux suivants :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.

- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.

- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - faciliter l'intégration des usagers dans la vie collective et citoyenne.

- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés à l'article 5.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint des partenaires à poursuivre leurs appuis financiers des projets aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage, à l'issue du contrat enfance jeunesse (Cej), signé avec la collectivité, à conserver le montant des financements bonifiés à ce titre, et à les répartir directement entre les structures soutenues par la collectivité, sous la forme d'un « Bonus Territoire Ctg ».

En contrepartie, comme le prévoit la réglementation, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services financés à la date d'effet de la Ctg dans le cadre des conventions préexistantes avec la Caf.

Ces engagements pourront évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 7 – MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc...) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la Collectivité.

Les instances et modalités de gouvernance seront potentiellement amenées à évoluer dans le courant de la convention au regard de l'évolution de la dynamique projet.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- anime et valide le diagnostic initial ;
- assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- contribue à renforcer la coordination entre les partenaires ;
- porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage est animé par la collectivité en étroite collaboration avec les services de la Caf.

Le secrétariat permanent est assuré par la Collectivité, avec l'appui de la Caf.

Le pilotage opérationnel, la collaboration technique et le suivi de la mise en œuvre de la Ctg reposeront, a minima, sur un comité de pilotage semestriel (annexe 2).

ARTICLE 8 – ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité, et de conformité au Rgpd par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au délégué à la protection des données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Ce délégué pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement général sur la Protection des données (Rgpd), la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 9 - COMMUNICATION

Les parties décideront et réaliseront, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs feront apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 10 - EVALUATION

Une évaluation des actions sera conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg lors des revues du plan d'actions.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation de ses effets. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

ARTICLE 11 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du **1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029**

La présente convention ne peut être reconduite que par accord explicite.

ARTICLE 12 – EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 13 – LA FIN DE LA CONVENTION

▪ Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

▪ Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

▪ Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

▪ Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 14 – LES RECOURS

▪ Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 15 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Lille

Le 28/03/2025

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

Cette convention comporte 9 pages paraphées par les parties et les 3 annexes énumérées dans le sommaire.

| La Caf du Nord | | La Collectivité |
|--|---|-----------------------------------|
| La Directrice Générale, | La Présidente du conseil d'administration, | Le Maire de la Commune LAMBERSART |
| Audrey MATHON- DEBETENCOURT | Véronique DELCOURT | Nicolas BOUCHE |

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE

ANNEXE 1 – DIAGNOSTIC PARTAGE

ANNEXE 2 – MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

Afin de gérer la Ctg en mode projet, les engagements suivants sont pris :

- Un comité de pilotage, animé par la Collectivité, avec l'implication du chef de projet désigné par la Collectivité :
 - Fonction : Chargée de coopération
 - Nom : Valérie Beaufiles

Composé, à parité, de représentants Caf et Collectivité, et d'autres cosignataires éventuels.

Ce comité initie, dynamise, et valide les travaux aux principales étapes, et en final.

- Les deux animateurs du comité de pilotage, délégués par la Caf et la Collectivité, mobilisent les moyens humains et techniques nécessaires pour :
 - réaliser le diagnostic, de façon pragmatique ;
 - définir le plan d'actions pour maintenir ou développer l'offre de service, avec des objectifs concrets, échéancés, chiffrés. Ce plan d'action sera intégré ultérieurement à la CTG.

Les travaux devront impliquer les opérateurs gestionnaires, et donc par leur intermédiaire les usagers des services.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE



ANNEXE 3 – DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 27/03/2025

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE

ANNEXE 4 – PLAN D’ACTIONS

PROJET ÉDUCATIF SOCIAL DE TERRITOIRE

Renouvellement de la convention territoriale globale

"L'AMBITION D'UN CADRE POLITIQUE PARTAGÉ "



VILLE DE LAMBERSART

FEUILLES DE ROUTE

2025-2029

Vu pour être joint à la délibération
du Conseil municipal en date du

27 MARS 2025



Nicolas BOUCHE

Maire
Conseiller Métropolitain



La Ville de Lambersart, à travers son initiative "Vivre pleinement à Lambersart", promeut le respect, l'équité et l'inclusion via un projet éducatif social.

Ce projet vise la formation d'une société de citoyens engagés respectueux de l'homme, de la planète.

La municipalité adopte une politique proactive en renouvelant le PEDT et en élargissant le plan mercredi à toutes les structures municipales et associatives dédiées à la petite enfance, l'enfance, à la jeunesse et à la famille. En intégrant une dimension sociale, elle propose une approche globale centrée sur les familles et leur bien-être à Lambersart.

Ce projet éducatif social encourage l'engagement actif des habitants, des partenaires et des services municipaux. Chaque acteur mobilise ses compétences pour améliorer la qualité des initiatives et favoriser la coopération entre citoyens et services d'accueil aux familles.

Pour orienter cette action, l'arbre du projet éducatif social s'articule autour de trois axes d'actions, formalisés en quatre fiches projets et en seize actions. Ainsi, se constituent de véritables feuilles de route pour les cinq prochaines années de la nouvelle convention territoriale globale.



Fiche projet n° 1 : AXE 1 TERRITOIRE ACCUEILLANT ET PAISIBLE

- ACTION 1 : SYNERGIE
 - ACTION 2 : BESOINS ÉDUCATIFS ET SOCIAUX
 - ACTION 3 : FAMILLE
 - ACTION 4 : CITOYENNETÉ
 - ACTION 5 : ADAPTATION
-

Fiche projet n° 2 : AXE 2 TERRITOIRE COLLABORATIF ET BIENVEILLANT

- ACTION 6 : VALEURS
 - ACTION 7 : COMMUNICATION
 - ACTION 8 : ALLIANCE PARTENARIALE
 - ACTION 9 : COHÉSION SOCIALE - PARTICIPATION
 - ACTION 10 : FORMATION
-

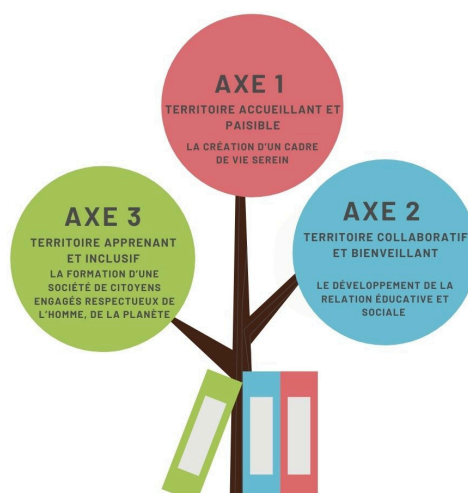
Fiche projet n° 3 : AXE 3 TERRITOIRE APPRENANT ET INCLUSIF

- ACTION 11 : QUALITÉ
 - ACTION 12 : ACCESSIBILITÉ
 - ACTION 13 : INCLUSION
 - ACTION 14 : COHÉSION SOCIALE - PRÉVENTION
 - ACTION 15 : COÉDUCATION
-

Fiche projet n° 4 : GOUVERNANCE

- ACTION 16 : SUIVI ET ÉVALUATION
-

- **ARBRE DU PROJET EDUCATIF SOCIAL DE TERRITOIRE - CTG**
-





AXE 1

TERRITOIRE ACCUEILLANT ET PAISIBLE

ACTION 1 : SYNERGIE

ACTION 2 : BESOINS ÉDUCATIFS ET SOCIAUX

ACTION 3 : FAMILLE

ACTION 4 : CITOYENNETÉ

ACTION 5 : ADAPTATION

AXE 1 TERRITOIRE ACCUEILLANT

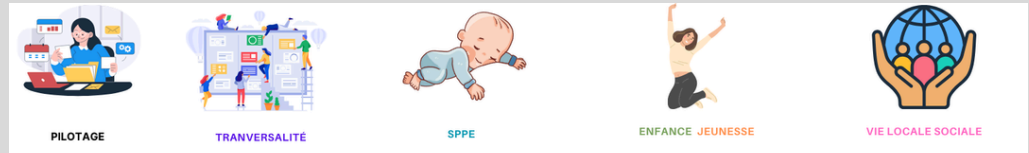
Fiche projet n° 1

Action 1 SYNERGIE

Objectif stratégique

COORDONNER L'OFFRE ÉDUCATIVE ET SOCIALE DE LA COMMUNE POUR RÉUSSIR LES RELATIONS INTERPERSONNELLES AFIN DE RÉINVENTER L'ART D'ÊTRE SOI-MÊME TOUT EN INTERAGISSANT AVEC LES AUTRES, ET TISSER DES LIENS POUR AGIR DE MANIÈRE COLLECTIVE.

Domaine



*

*

Action 1

SYNERGIE

Grâce à la combinaison du projet éducatif territorial et de la convention territoriale globale, la ville de Lambersart lance son premier projet éducatif social de territoire conventionné. Cela renforce le partenariat entre la mairie et la caisse d'allocations familiales. Ce nouveau projet met en exergue les interventions des acteurs locaux et favorise leur collaboration. La démarche adoptée dans le cadre du projet éducatif et social tient compte et relie les différents schémas, commissions ou instances partenariales existants sur chaque thématique locale, voire départementale. Ainsi, il est nécessaire pour le succès du projet de définir un nouveau mode de mise en synergie partagée, cohérent et complémentaire à d'autres dispositifs.

Objectif général

Structurer et coconstruire une gouvernance inclusive et démocratique du PEDT et de la convention territoriale.

Objectifs opérationnels

- **Donner de la visibilité aux acteurs du projet concernant l'articulation de la gouvernance du projet éducatif social de territoire.**
- **Faciliter la mise en action et la transmission de l'information.**
- **Assurer l'animation du projet de territoire partagé par des collectifs thématiques.**
- **Rendre efficiente et complémentaire la gouvernance des thématiques du projet éducatif social de territoire.**
- **Rendre participatif l'organisation de la gouvernance du projet éducatif et social.**

- La gouvernance de proximité du projet est assurée par le service SPPE pour la thématique Petite enfance et, pour le plan Mercredi, par le pôle Ville éducatrice (enfance/jeunesse).
- La cartographie des instances actives est lisible et claire.
- La coordination du projet est connue et en cours d'articulation avec les autres politiques et projets de collectivité.
- Le projet éducatif et social conventionné CTG est vu comme un outil de développement sur le territoire de la commune.

TRANSVERSAL :

- Améliorer la coopération entre les instances existantes ou à créer dans le cadre du service public petite enfance, du PEDT/plan mercredi et de la vie locale sociale.
- Faire un état des lieux partagé des différentes instances existantes du SPPE, du dispositif REAPP, de l'observatoire de la parentalité et des différentes instances de l'enfance et de la jeunesse.
- Mettre en place des groupes de travail.
- Intégrer la dynamique du groupe des « acteurs de la jeunesse » et de la « démocratie participative ».
- Renforcer le lien avec les établissements scolaires secondaires dans les instances du projet éducatif social de territoire.
- Redéfinir la liste des référents PEDT pour le service SPPE, l'enfance, la prévention et les référents PEDT représentant le PEDT, créer le groupe de référents et l'animer au niveau de la coopération du projet.

ENFANCE :

- Mettre en place un comité de suivi du « plan mercredi » et des accueils extrascolaires. (lien école, associations, ville)
- Mettre en place un comité de suivi des actions éducatives scolaires.
- Maintenir la participation des directeurs du temps du midi au conseil d'école.
- Porter une réflexion sur la place des référentes ASTEMS au sein des conseils d'école et des animatrices BCD.
- Intégrer la commission "menu" tous les deux mois et la commission restauration 1 à 2 fois par an.

JEUNESSE :

- Restructurer le service jeunesse en un lieu identifié (accueil adolescent, point information jeunesse).

Porteurs et partenaires

- Responsable de l'action :
- Commune :
- Élus, DGA pôle ville éducatrice, DGS , et CCAS, Chargé de coopération CTG, Responsables de service ville . Services de communication et d'informatique.
- Caisse d'allocations familiales :
- Référent CAF
- Partenaires :
- à identifier lors de la mise en œuvre

Instances de concertation et de collaboration
Responsable de l'action

- Toutes les instances identifiées dans la future cartographie des instances du projet éducatif et social.

Publics visés

- Élus, professionnels, partenaires.

Évaluation

1. **Indicateurs :**
 - Le choix des indicateurs se fera avec la caisse d'allocations familiales.
2. **Résultats attendus :**
 - Une organisation des instances de la gouvernance de proximité cohérente, dynamique et facilitatrice de la mise en œuvre du plan d'action.
 - Une identification des coordinateurs thématiques.
 - Un annuaire de la cartographie associé.

AXE 1 TERRITOIRE ACCUEIL

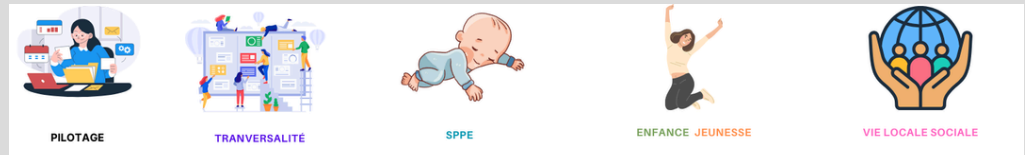
Fiche projet n° 1

Action 2 BESOINS
ÉDUCATIFS ET SOCIAUX

Objectif stratégique

COORDONNER L'OFFRE ÉDUCATIVE ET SOCIALE DE LA COMMUNE POUR RÉUSSIR LES RELATIONS INTERPERSONNELLES AFIN DE RÉINVENTER L'ART D'ÊTRE SOI-MÊME TOUT EN INTERAGISSANT AVEC LES AUTRES, ET TISSER DES LIENS POUR AGIR DE MANIÈRE COLLECTIVE.

Domaine



*

*

*

*

Action 2

BESOINS ÉDUCATIFS ET SOCIAUX

La commune, en tant qu'autorité compétente pour l'accueil des jeunes enfants sur son territoire, mettra en place officiellement le service public de la petite enfance (SPPE) dont la première mission sera de poursuivre l'identification et le recensement des besoins d'information des familles ainsi que des demandes d'accueil collectif et/ou individuel pour les enfants de moins de six ans. Simultanément, elle procédera à une analyse des besoins des structures et du personnel encadrant afin d'assurer la qualité de l'accueil et d'ajuster la capacité d'accueil sur le territoire. Par cohérence, cette identification des besoins sera également étendue aux familles et aux professionnels visés par le PEDT, le Plan Mercredi et la vie sociale locale.

Objectif général

Interroger et intégrer les besoins éducatifs et sociaux dans les bâtis municipaux.

Objectifs opérationnels

- **Identifier et recenser les besoins prioritaires de la population lambersartoise, pour fournir des réponses et des solutions concrètes qui correspondent aux attentes et aux choix des utilisateurs.**
- **Évaluer de façon régulière le besoin de la qualité de service par le niveau de satisfaction des personnes concernées.**
- **Réfléchir à des outils de suivi commun des besoins éducatifs et sociaux sur le territoire.**
- Identifier les besoins de services de garde pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse selon les évolutions du territoire.
- Déterminer le besoin de places d'accueil sur le territoire.
- Identifier les besoins des personnes en situation d'inclusion.
- Reconnaître le besoin d'information pour les familles, les enfants, les jeunes et les personnes vulnérables.
- Identifier les besoins du cadre de vie et de la vie locale.
- Identifier les besoins de formation et de professionnalisation des agents et des professionnels.
- Actualiser les besoins sociaux dans l'ABS.
- Identifier les besoins de transition écologique pour les bâtiments d'accueil (écoles, équipements sportifs, centres de loisirs, crèches, etc.).
- Formaliser les réponses aux parents et suivre les demandes d'accueil dans le cadre du SPPE.

Vision progressive à 5 ans

- Une vision des besoins du territoire mieux identifiée et déclinée sur l'ensemble du territoire.
- Une meilleure garantie de la qualité et de l'accès aux droits par une prise en charge améliorée.
- Une inclusion effective sur l'ensemble du territoire repoussant l'exclusion.
- Une vision du projet éducatif et social de renom et un outil de collaboration partagé entre acteurs.
- Un service public petite enfance (SPPE) garant :
 1. de l'égalité du service et à l'information aux familles par la gestion de l'accès à l'offre d'accueil à tous les enfants de moins de six ans et une formation compréhensive par tous.
 2. Une amélioration de la qualité d'accueil du jeune enfant et de sa famille garantie par une montée en compétences et en professionnalisation des équipes pédagogiques.

Descriptif

TRANSVERSAL :

- Mettre en place une enquête de satisfaction pour l'ensemble des familles, partenaires du PEDT/plan mercredi et s'appuyer sur les résultats pour répondre aux besoins identifiés.
- Effectuer un diagnostic quantitatif de l'offre : capacités d'accueil, taux d'occupation, taux de facturation..., pour les trois domaines concernés (la petite enfance, l'enfance, la jeunesse).
- Apporter une réponse quantitative et de proximité concernant les accueils petite enfance, de loisirs enfance et jeunesse.
- Créer les outils nécessaires à la bonne prise en charge des personnes et au suivi sur l'ensemble des temps de vie de la personne vulnérable ou porteuse de handicap accueillie.
- Identifier les besoins en termes d'usages pédagogiques en lien avec la rénovation ou la construction du bâti scolaire et des structures d'accueil hors temps scolaire.
- Créer un groupe de suivi interne pour l'inclusion des personnes vulnérables.
- Mettre à jour l'analyse des besoins sociaux sur 5 ans.
- Promouvoir le partage des diagnostics éducatifs et sociaux entre partenaires.
- Développer des outils de suivi des besoins éducatifs et sociaux locaux.
- Identifier les besoins pour améliorer le confort d'été et la santé dans les bâtiments scolaires.
- Identifier les besoins pour les projets de construction visant le bien-être.
- Identifier les besoins en éducation pour la transition écologique.
- Déterminer les besoins pédagogiques liés à la rénovation des établissements scolaires.
- Proposer des solutions établies sur l'enquête jeunesse 2024 et des discussions du COPILEDUC.
- Évaluer l'amélioration de l'inclusion par les services municipaux et associatifs.
- Identifier les besoins d'information des familles et des personnes vulnérables.
- Réaliser un diagnostic des attentes et de la satisfaction des parents concernant l'offre.
- Intégrer les propositions des COPILEDUC et effectuer un diagnostic complémentaire.
- Évaluer annuellement la qualité des services pour l'enfance et la jeunesse.
- Former un groupe de travail pour définir les thématiques principales et les indicateurs "qualité".
- Analyser l'offre locative et les effectifs scolaires futurs pour anticiper les besoins.
- Diagnostiquer le « confort d'usage » dans les écoles et lieux d'accueil de la petite enfance.
- Créer un groupe de travail pour diagnostiquer les besoins de formation des agents.

| | |
|--|---|
| Descriptif | <p>SPPE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Recenser via le RPE, en termes de services, les besoins des familles comprenant des enfants de moins de 3 ans et les modes d'accueil disponibles sur le territoire par un diagnostic quantitatif des besoins en petite enfance : projection de la natalité sur les 5 ans, taux d'emploi, composition des familles. <p>ENFANCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Prendre en compte les retours de l'enquête PEDT/plan mercredi. |
| Porteurs et partenaires | <ul style="list-style-type: none"> ● <u>Responsable de l'action</u> : ● <u>Commune</u> : ● Élus, DGA pôle ville éducatrice, DGS et CCAS. ● Chargé de coopération CTG. ● Responsables de service ville. ● Service de communication et d'informatique. ● <u>Caisse d'allocations familiales</u> : ● Référent CAF ● <u>Partenaires</u> : ● à identifier lors de la mise en œuvre |
| Instances de concertation et de collaboration Responsable de l'action | <ul style="list-style-type: none"> ● Toutes les instances identifiées dans la future cartographie des instances du projet éducatif et social. |
| Publics visés | <ul style="list-style-type: none"> ● Élus, professionnels, partenaires. |
| Évaluation | <ol style="list-style-type: none"> 1. Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> ● Le choix des indicateurs se fera avec la caisse d'allocations familiales. 2. Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> ● Un périmètre de l'action sociale affiné et un rapport offre/demande au plus près des attentes, notamment dans le cadre du SPPE. ● Une connaissance améliorée des besoins du territoire pour l'ensemble des acteurs concernés. ● Une amélioration de la santé environnementale au sein des structures d'accueil pour les publics accueillis. |

AXE 1 TERRITOIRE ACCUEIL

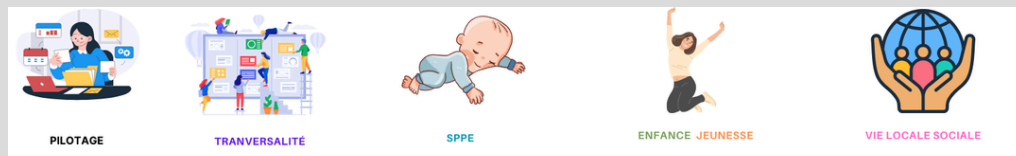
Fiche projet n°1

Action 3 FAMILLE

Objectif stratégique

COORDONNER L'OFFRE ÉDUCATIVE ET SOCIALE DE LA COMMUNE POUR RÉUSSIR LES RELATIONS INTERPERSONNELLES AFIN DE RÉINVENTER L'ART D'ÊTRE SOI-MÊME TOUT EN INTERAGISSANT AVEC LES AUTRES, ET TISSER DES LIENS POUR AGIR DE MANIÈRE COLLECTIVE.

Domaine



*

*

*

Action 3

FAMILLE

La ville de Lambersart, dans le cadre de ses politiques éducatives et sociales, souhaite offrir un soutien éducatif et social de qualité à toutes les familles. Pour ce faire, elle envisage d'élargir sa politique autour de la parentalité, de l'accès aux droits et de la vie locale. Elle prévoit aussi d'élargir celle de l'information et de la communication aux familles inscrites dans le projet éducatif territorial et dans le cadre de la nouvelle convention territoriale globale. Le SPPE, le pôle ville éducatrice (enfance et jeunesse), sera engagé sur un axe transversal, en créant les passerelles nécessaires pour assurer la continuité. Consolider l'accompagnement des familles et faciliter leur parcours de vie à l'échelle de la commune.

Objectif général

Consolider l'accompagnement des familles et faciliter leur parcours de vie à l'échelle de la commune.

Objectifs opérationnels

- **Améliorer l'orientation et l'information des familles.**
- **Accompagner les familles dans leur rôle parental, centrant l'enfant au cœur.**
- **Accompagner la parentalité pour améliorer la vie quotidienne des familles, les accompagner dans leur rôle de parents et prévenir les difficultés éventuelles.**
- Faire connaître les services municipaux (SPPE, pôle ville éducatrice, CCAS), les services associatifs (centre social Lino Ventura, garderie, etc.) ainsi que le projet éducatif social de territoire en visant plusieurs objectifs :
 - Garantir aux familles un égal accès à l'information et une offre d'orientation.
 - Établir des relations entre les acteurs locaux pour le bien-être des familles. Favoriser les échanges entre enfants et parents.
 - Aider aux démarches administratives en ligne.
 - Promouvoir la santé environnementale auprès des familles.
 - Améliorer la complémentarité éducative et l'articulation entre le temps familial et les différents lieux d'accueil.

Vision progressive à 5 ans

- Une meilleure visibilité et compréhension de l'offre éducative et sociale du territoire par les familles.
- Un accès au droit facilité et plus fluide.
- Une amélioration du bien-être des familles sur le territoire.
- Une place du citoyen et de l'e-citoyen améliorée.
- Des services inscrits dans la continuité et complémentaires

Descriptif**TRANSVERSAL :**

- Porter une réflexion sur les initiatives possibles « aller-vers » afin de permettre l'accessibilité et la proximité de l'information.
- Mise en cohérence de la politique d'information des familles.
- S'emparer de la question « aide aux démarches administratives en ligne » de façon transversale et établir des solutions d'amélioration afin de faciliter la vie quotidienne des familles sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant.
- Inclure dans notre réflexion du bien-être des familles la santé environnementale en lien avec la politique de transition écologique de la ville.
- Pistes d'actions à mettre en réflexion : la qualité de l'air dans les bâtiments, les soins aux jeunes enfants, les économies d'énergie (défi famille), les actions de sensibilisation des publics et de leurs familles, les modes de déplacements...






SPPE :

- Informer et accompagner via le RPE les familles des enfants de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire (entretiens individuels - livret d'accueil chez l'assistant maternel) et sur l'ensemble des actions petite enfance (rdv individuels, groupes de parole, médiation familiale, accompagnement du lien parents/enfants, du processus de parentalité).
- Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de parent (employeur pour l'accueil individuel, mais également dans leurs fonctions parentales au sens large) : Accueil café, entretien individuel de famille, tissage partenarial (PRE, laboratoire parentalité), séance de médiation familiale...
- Informer les familles sur l'accueil individuel 0-6 ans du territoire (mettre en lien l'offre et la demande, mise à jour des disponibilités des assistant(e)s maternel(le)s), identifier les places disponibles dans les EAJE/ besoins des parents.
- Maintenir la possibilité d'entretiens individuels.
- Maintenir la liste de demandes d'inscription en crèche.
- Se poser la question de la passerelle d'accompagnement entre le secteur de la petite enfance et le secteur enfance.
- Améliorer la complémentarité éducative, l'articulation entre le temps familial et le temps d'accueil dans les différents lieux accompagnant la personne (EAJE, LAEP, chez l'assistant maternel,...).
- Décliner les fiches actions correspondantes et les inclure dans l'action.

ENFANCE :

- Promouvoir dans nos accueils des moments conviviaux à destination des parents ou des temps parents-enfants.
- Créer les passerelles nécessaires à la continuité éducative (entrée à l'école et en sixième).
- Faciliter la communication aux familles des enfants de 3 à 11 ans sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire.
- Intégrer la famille à la coconstruction du projet d'accueil de l'enfant pour répondre au mieux aux besoins de celui-ci.
- Poursuivre la dynamique autour de la parentalité dans les centres de loisirs de l'enfant, les structures d'accueil, en s'adaptant aux nouveaux besoins et attentes des familles.
- Se poser la question de la passerelle d'accompagnement entre le secteur de l'enfance et le secteur jeunesse.

AXE 1 TERRITOIRE ACCUEILLI

| | |
|---|--|
| <p>Fiche projet n° 1 Action 4 CITOYENNETÉ</p> | |
| <p>Objectif stratégique</p> | <p>COORDONNER L'OFFRE ÉDUCATIVE ET SOCIALE DE LA COMMUNE POUR RÉUSSIR LES RELATIONS INTERPERSONNELLES AFIN DE RÉINVENTER L'ART D'ÊTRE SOI-MÊME TOUT EN INTERAGISSANT AVEC LES AUTRES, ET TISSER DES LIENS POUR AGIR DE MANIÈRE COLLECTIVE.</p> |
| <p>Domaine</p> | <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <small>PILOTAGE</small> </div> <div style="text-align: center;">  <small>TRANSVERSALITÉ</small> </div> <div style="text-align: center;">  <small>SPPE</small> </div> <div style="text-align: center;">  <small>ENFANCE JEUNESSE</small> </div> <div style="text-align: center;">  <small>VIE LOCALE SOCIALE</small> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: center; gap: 20px; margin-top: 10px;"> * * * </div> |
| <p>Action 4</p> | <p>CITOYENNETÉ</p> <p>Dans le cadre du projet politique " Vivre pleinement à Lambersart", la ville souhaite promouvoir l'engagement des citoyens sur son territoire. L'initiative citoyenne s'intègre dans cette démarche en facilitant la participation des parents à toutes les étapes de la vie des jeunes, de la naissance à 17 ans, ainsi que celle des enfants et des adolescents. Elle s'applique également aux instances de participation liées au projet éducatif et social. Pour répondre à cette aspiration, le projet éducatif et social prévoit une action spécifiquement consacrée à la "citoyenneté".</p> |
| <p>Objectif général</p> | <p>Permettre à chacun de s'épanouir et de se préparer à l'exercice de la citoyenneté.</p> |
| <p>Objectifs opérationnels</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Donner la parole aux usagers via la poursuite d'enquêtes de satisfaction concernant le service en ligne, la communication autour de l'offre éducative. ● Développer l'esprit critique des enfants et des jeunes. ● Tendre vers la participation de l'ensemble des acteurs dans les instances du projet. ● Donner une place aux parents dans les instances de concertation du projet. ● Renforcer la collaboration, la participation et la communication avec les familles. ● Développer l'éducation à la citoyenneté et l'écocitoyenneté. |
| <p>Vision progressive à 5 ans</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Le parent est un acteur actif du projet. ● Les enfants donnent leurs avis et sont associés aux décisions qui les concernent. ● Les actions issues de groupes de parents se développent. ● L'éducation à la citoyenneté est installée pour les publics concernés. |
| <p>Descriptif</p> | <p><u>TRANSVERSAL :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Implication des parents dans les temps de vie de l'enfant. ● Prendre le temps du questionnement autour du thème « Famille et citoyenneté ». ● Permettre aux parents de construire en commun. |

| | |
|--|--|
| Descriptif | <p><u>SPPE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Partager auprès des familles les projets municipaux et faciliter leur participation en mettant en place des ateliers collaboratifs. ● Prendre le temps de la réflexion autour de l'implication des parents au sein des structures d'accueil associatives et établir les objectifs communs à poursuivre. ● Implication des parents dans les différents temps de vie de l'enfant de moins de trois ans. <p><u>ENFANCE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Dynamiser la réunion des parents délégués pour les rendre acteurs du projet éducatif social de territoire. ● Mettre en œuvre le droit de participation démocratique et d'expression des enfants au sein des structures d'accueil et favoriser la prise de responsabilité dans toutes les actions du service. ● Faciliter l'implication des parents dans les différents temps de vie de l'enfant de 3 à 11 ans. ● Poursuivre l'accompagnement des parents délégués dans les conseils d'école. ● Poursuivre la dynamique de sensibilisation à l'écocitoyenneté. ● Faire participer les personnes accueillies aux instances qui les concernent. ● Poursuivre la classe citoyenne. <p><u>JEUNESSE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Développer de nouvelles actions en partenariat avec les établissements scolaires sur les thèmes du respect de soi et de l'autre, de l'égalité homme/femme, de la laïcité, de l'engagement, de la lutte contre le harcèlement et enrichir les outils déjà en place (jeu citoyen, formation de délégués de classe, café citoyen). ● Mettre en place des projets intergénérationnels au sein des ACM sur les thèmes du vivre ensemble, de la solidarité, de l'inclusion, du respect (de la personne et de l'environnement). ● Faciliter l'implication des parents dans les différents temps de vie de l'enfant de 12 à 16 ans. ● Poursuivre le conseil des jeunes. |
| Porteurs et partenaires | <ul style="list-style-type: none"> ● <u>Responsable de l'action :</u> ● <u>Commune :</u> ● Élus, DGA pôle ville éducatrice, DGS et CCAS, chargés de coopération CTG. ● Responsables de service ville. Service de communication et d'informatique. ● <u>Caisse d'allocations familiales :</u> ● Référent CAF ● <u>Partenaires :</u> ● à identifier lors de la mise en œuvre |
| Instances de concertation et de collaboration Responsable de l'action | <ul style="list-style-type: none"> ● Toutes les instances identifiées dans la future cartographie des instances du projet éducatif et social. |
| Publics visés | <ul style="list-style-type: none"> ● Parents ● Enfants, Jeunes ● Professionnels |
| Évaluation | <ol style="list-style-type: none"> 1. Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> ● Le choix des indicateurs se fera avec la caisse d'allocations familiales. 2. Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> ● Une participation citoyenne des enfants au sein des structures. ● Une place donnée aux parents au sein des structures. ● une sensibilisation à la participation citoyenne en progression. |

| | |
|---|--|
| Fiche projet n°1 Action 5 ADAPTATION | AXE 1 TERRITOIRE ACCUEIL |
| Objectif stratégique | COORDONNER L'OFFRE ÉDUCATIVE ET SOCIALE DE LA COMMUNE POUR RÉUSSIR LES RELATIONS INTERPERSONNELLES AFIN DE RÉINVENTER L'ART D'ÊTRE SOI-MÊME TOUT EN INTERAGISSANT AVEC LES AUTRES, ET TISSER DES LIENS POUR AGIR DE MANIÈRE COLLECTIVE. |
| Domaine |  |
| Action 5 | ADAPTATION <p>Le principe de continuité, d'égalité, de neutralité et de mutabilité guide les actions des services de la ville de Lambersart pour améliorer constamment leurs relations avec les usagers. En d'autres termes, il est nécessaire que le service public puisse s'ajuster aux changements de besoins sociaux afin de satisfaire la demande du public. Il est nécessaire de sélectionner un mode de gestion approprié et une organisation afin d'assurer toutes les opportunités de succès au projet éducatif social du territoire. La mise en place du service public de la petite enfance est un des exemples concrets d'adaptation inscrit clairement dans le cadre de référence de la petite enfance.</p> |
| Objectif général | Adapter les services et les actions sur le territoire aux besoins et attentes de la population. |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> ● Déployer la convention territoriale globale en faisant évoluer le système d'organisation actuel des services offerts à la population. ● Répondre aux exigences de complémentarité éducative dans le cadre du PEDT/plan mercredi. ● Améliorer la complémentarité éducative et l'articulation entre le temps familial et les différents lieux d'accueil. ● Optimiser l'offre de services en fonction des résultats de l'analyse des besoins et des attentes des familles. |
| Vision progressive à 5 ans | <ul style="list-style-type: none"> ● Un service petite enfance installé. ● Un pôle ville éducatrice restructuré. ● Des axes d'actions améliorés. ● Une transversalité répondant au besoin de satisfaction du public. |
| Descriptif | <u>TRANSVERSAL :</u> <ul style="list-style-type: none"> ● Recenser les besoins des familles pour nous permettre d'adapter notre offre d'accueil du territoire au plus grand nombre. |

| | |
|--|--|
| Descriptif | <p><u>SPPE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Établir un suivi des demandes des familles en termes de modes de garde via le RPE ; diagnostic qualitatif des besoins des parents. ● Lutter contre la sous-activité subie des assistant(e)s maternel(le)s et le manque d'attractivité du métier afin de stabiliser ou d'augmenter le nombre de places d'accueil du tout-petit chez l'assistant(e) maternel(le). ● Proposer des ateliers à destination des parents et des enfants et/ou des parents uniquement par rapport aux besoins identifiés et être dans une démarche de prévention prévenante et de santé sociale et mentale : Atelier socio-esthétique, atelier d'expression, permanence psychologique, permanence juridique, atelier P/E au sein de l'école Perrault. ● Analyser les besoins et diagnostics quantitatifs du territoire. ● Faciliter la mise en relation entre parents et professionnels. ● Organiser des ateliers d'éveil pour les professionnels de l'accueil individuel et les enfants. <p><u>ENFANCE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser les échanges entre les professionnels et les familles. <p><u>JEUNESSE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Rendre les jeunes acteurs dans la réalisation de ces projets (Conseil des jeunes). ● Améliorer les axes d'actions selon les demandes et les attentes des jeunes lambersartois. ● Mettre en place des projets répondant aux attentes avec les moyens humains et financiers adéquats. |
| Porteurs et partenaires | <ul style="list-style-type: none"> ● <u>Responsable de l'action</u> : ● <u>Commune</u> : ● Élus, DGA pôle ville éducatrice, DGS et CCAS. ● Chargé de coopération CTG. ● Responsables de service ville. ● Service de communication et d'informatique. ● <u>Caisse d'allocations familiales</u> : ● Référent CAF ● <u>Partenaires</u> : ● à identifier lors de la mise en œuvre |
| Instances de concertation et de collaboration Responsable de l'action | <ul style="list-style-type: none"> ● Toutes les instances identifiées dans la future cartographie des instances du projet éducatif et social. ● Cotech interne |
| Publics visés | <ul style="list-style-type: none"> ● Élus, professionnels, partenaires. |
| Évaluation | <ol style="list-style-type: none"> 1. Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> ● Le choix des indicateurs se fera avec la caisse d'allocations familiales. 2. Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> ● Une relation intramuros plus efficace. ● Un service public petite enfance installé, reconnu avec une gestion adaptée par rapport à la demande. ● Une relation à l'utilisateur améliorée. ● Une prise en compte des besoins optimum. ● Le déploiement d'actions attendues par la population à coût maîtrisé. |



AXE 2

TERRITOIRE COLLABORATIF ET BIENVEILLANT

ACTION 6 : VALEURS

ACTION 7 : COMMUNICATION



ACTION 8 : ALLIANCE PARTENARIALE

ACTION 9 : COHÉSION SOCIALE - PARTICIPATION






ACTION 10 : FORMATION

| | |
|---|--|
| <p>Fiche projet n° 2 Action 6 VALEURS</p> | <p>AXE 2 TERRITOIRE COLLABORATIF</p> |
| <p>Objectif stratégique</p> | <p>AGIR EN TANT QUE RÉSEAU DE CITOYENS ENGAGÉS, UNIR NOS EFFORTS ET PARVENIR À UN ACCORD AUTOUR D'OBJECTIFS COMMUNS EN GRANDISSANT ENSEMBLE DANS UN ESPRIT DE RESPECT MUTUEL.</p> |
| <p>Domaine</p> | <div style="text-align: center;"> </div> <div style="display: flex; justify-content: center; gap: 50px; margin-top: 20px;"> <p>*</p> <p>*</p> <p>*</p> </div> |
| <p>Action 6</p> | <p>VALEURS</p> <p>Dans le cadre du projet politique Vivre pleinement à Lambersart, la ville souhaite promouvoir des valeurs telles que le respect, l'équité et l'inclusion. Ces principes essentiels sont au cœur de l'initiative et seront intégrés dans tous les services du SPPE, au sein du pôle Ville éducatrice. Ils seront également diffusés auprès de l'ensemble des acteurs du territoire, y compris le centre social, le CCAS, les garderies associatives et l'Éducation nationale. Grâce à ce déploiement de valeurs communes, nous visons à respecter l'unicité des personnes accueillies et à favoriser davantage de justice sociale</p> |
| <p>Objectif général</p> | <p>Promouvoir les valeurs de respect, d'équité et d'inclusion véhiculées par le projet éducatif social de territoire.</p> |
| <p>Objectifs opérationnels</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Accueillir la personne dans son unicité (respect des choix, limites, ...). ● Favoriser la réussite de tous ● Développer chez l'enfant, le jeune ses futures qualités personnelles lui permettant de vivre bien et agir en qualité de citoyen responsable au sein d'une société inclusive. ● Renforcer l'engagement et l'autonomie. ● Représenter la diversité à tous les niveaux. ● Former et sensibiliser aux valeurs portées par le projet éducatif et social de territoire. ● Intégrer la démarche collaborative. ● Faire preuve d'ouverture. ● Améliorer nos habiletés, notre sensibilisation. ● Développer l'écoute active et favoriser l'initiative. |
| <p>Vision progressive à 5 ans</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Une amélioration de la prise en compte de la justice sociale. ● Une meilleure prise en compte de l'écoute et de la participation des personnes. ● Des priorisations politiques. |
| <p>Descriptif</p> | <p><u>TRANSVERSAL :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Promouvoir dans nos projets les 3 valeurs : respect, inclusion et équité, au travers d'actions pour tous et par tous. ● Faire vivre les chartes et règlements internes des accueils, du Point information jeunesse. |

| | |
|--|--|
| Descriptif | <p><u>SPPE</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Promouvoir les valeurs de respect, d'équité et d'inclusion via le projet de fonctionnement, la charte nationale d'accueil du jeune enfant et le règlement de fonctionnement du relais petite enfance, des différents ateliers parents, parents-enfants, accueil-café et groupes de parole proposés par le café des parents, des accueils en bougeothèque et en lieux d'accueil parents/enfants. ● Prioriser l'accueil de l'enfant porteur de handicap dans les demandes d'accueil en structure petite enfance. ● Mettre en place une liste d'attente par le biais d'un formulaire en ligne pour une place en accueil collectif, avec des critères préétablis d'obtention de places (information du processus aux familles). <p><u>ENFANCE</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Reconduire dans nos projets ces 3 valeurs : respect, inclusion et équité, au travers d'actions pour tous et par tous. <p><u>JEUNESSE</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Appliquer et/ou aborder des valeurs du vivre ensemble, du respect de soi, de l'autre et de son environnement, d'équité, d'égalité, d'inclusion dans toutes les actions que le service met en place de manière pédagogique et ludique. ● Chartes et règlements internes des accueils, du Point information jeunesse ● Les projets mis en place avec les établissements scolaires, avec le Conseil des jeunes, avec les acteurs jeunesse. |
| Porteurs et partenaires | <ul style="list-style-type: none"> ● <u>Responsable de l'action</u> : ● <u>Commune</u> : ● Élus, DGA pôle ville éducatrice, DGS et CCAS. Chargé de coopération CTG. ● Responsables de service ville. Service de communication et d'informatique. ● <u>Caisse d'allocations familiales</u> : ● Référent CAF ● <u>Partenaires</u> : ● à identifier lors de la mise en œuvre. |
| Instances de concertation et de collaboration Responsable de l'action | <ul style="list-style-type: none"> ● Toutes les instances identifiées dans la future cartographie des instances du projet éducatif et social. |
| Publics visés | <ul style="list-style-type: none"> ● Les équipes pédagogiques ● Les responsables de services ● Les publics |
| Évaluation | <ol style="list-style-type: none"> 1. Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> ● Le choix des indicateurs se fera avec la caisse d'allocations familiales. 2. Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> ● Un vivre ensemble apaisé. ● Une mixité sociale et scolaire en développement. ● Des espaces d'écoute. ● Un changement de posture positive par la montée en compétences des équipes pédagogiques. ● Un accès aux droits facilité par l'adaptation des services. |

| | |
|---|--|
| <p>Fiche projet n° 2 Action 7 COMMUNICATION</p> | <p align="center">AXE 2 TERRITOIRE COLLABORATIF</p> |
| <p>Objectif stratégique</p> | <p>AGIR EN TANT QUE RÉSEAU DE CITOYENS ENGAGÉS, UNIR NOS EFFORTS ET PARVENIR À UN ACCORD AUTOUR D'OBJECTIFS COMMUNS EN GRANDISSANT ENSEMBLE DANS UN ESPRIT DE RESPECT MUTUEL.</p> |
| <p>Domaine</p> | <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>PILOTAGE</p> <p>*</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>TRANVERSALITÉ</p> <p>*</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>SPPE</p> <p>*</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>ENFANCE JEUNESSE</p> <p>*</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>VIE LOCALE SOCIALE</p> <p>*</p> </div> </div> |
| <p>Action 7</p> | <p>COMMUNICATION</p> <p>Dans le cadre du projet éducatif et social conventionné par la CTG, la ville et la caisse d'allocations familiales doivent se mettre d'accord sur les actions de communication associées à la convention. Cela implique d'afficher leurs logos et de mettre en valeur leur coopération réciproque.</p> <p>L'objectif principal est de mieux faire connaître les services offerts aux habitants, aux acteurs et aux élus. Il est essentiel de développer des outils de communication accessibles aux professionnels et aux habitants du territoire, en veillant à ce qu'ils soient inclusifs et accessibles au plus grand nombre.</p> |
| <p>Objectif général</p> | <p>Investir la question de la communication comme facilitateur d'inclusion.</p> |
| <p>Objectifs opérationnels</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer la communication aux familles. ● Suivre l'évolution de la stratégie de communication tout au long de la convention territoriale globale. ● Définir la stratégie de communication accessible au plus grand nombre. |
| <p>Vision progressive à 5 ans</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Une vision globale de l'offre du service d'accueil sur le territoire communal dès la petite enfance. ● Une accessibilité, un accès à l'information facilitée pour les familles. ● Une valorisation de l'offre de service |

| | |
|--|--|
| Descriptif | <p><u>TRANSVERSAL</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Intégrer dans les communications de l'ensemble des domaines la démarche du facile à lire. ● Mettre en place une communication commune sur l'ensemble de l'offre municipale et associative dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse. ● Porter une réflexion sur l'outil de l'ENT comme canal de diffusion et d'information aux familles fréquentant les établissements scolaires publics de la ville de Lambersart. ● Créer un groupe de travail autour de la transmission d'information aux familles en s'appuyant sur des relais d'informations. ● Identifier les moyens de communication des différents domaines petite enfance, enfance, jeunesse, et vie locale sociale (objectifs, cibles, formats et canaux de diffusion, contenus vulgarisés, rythme, etc.) et accessibles au plus grand nombre. ● Rédiger les fiches actions par domaine de l'action 2 « besoins éducatifs et sociaux », outils de recueil. ● Créer la fiche action communication de la fiche projet de coordination de projet. ● Créer les outils de suivi de la stratégie de communication et de ses effets. |
| Porteurs et partenaires | <ul style="list-style-type: none"> ● <u>Responsable de l'action</u> : ● <u>Commune</u> : ● Élus, DGA pôle ville éducatrice, DGS et CCAS. ● Chargés de coopération CTG. ● Responsables de service ville. ● Service de communication et d'informatique. ● <u>Caisse d'allocations familiales</u> : ● Référent CAF ● <u>Partenaires</u> : ● à identifier lors de la mise en œuvre |
| Instances de concertation et de collaboration Responsable de l'action | <ul style="list-style-type: none"> ● Toutes les instances identifiées dans la future cartographie des instances du projet éducatif et social. |
| Publics visés | <ul style="list-style-type: none"> ● Élus, professionnels, partenaires. ● Les familles. |
| Évaluation | <ol style="list-style-type: none"> 1. Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> ● Le choix des indicateurs se fera avec la caisse d'allocations familiales. 2. Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> ● Une communication améliorée et accessible par tous, tant en interne au sein des services de la commune qu'en externe, en direction des partenaires et de la société civile. |

| | |
|--|--|
| <p>Fiche projet n° 2 Action 8 ALLIANCE PARTENARIALE</p> | <p align="center">AXE 2 TERRITOIRE COLLABORATIF</p> |
| <p>Objectif stratégique</p> | <p>AGIR EN TANT QUE RÉSEAU DE CITOYENS ENGAGÉS, UNIR NOS EFFORTS ET PARVENIR À UN ACCORD AUTOUR D'OBJECTIFS COMMUNS EN GRANDISSANT ENSEMBLE DANS UN ESPRIT DE RESPECT MUTUEL.</p> |
| <p>Domaine</p> | <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  PILOTAGE * </div> <div style="text-align: center;">  TRANVERSALITE * </div> <div style="text-align: center;">  SPPE * </div> <div style="text-align: center;">  ENFANCE JEUNESSE * </div> <div style="text-align: center;">  VIE LOCALE SOCIALE * </div> </div> |
| <p>Action 8</p> | <p>ALLIANCE PARTENARIALE</p> <p>La mise en œuvre du projet éducatif et social de territoire tend à sensibiliser dès le plus jeune âge à l'inclusion et à la diversité, tout en préparant des citoyens engagés. En s'appuyant sur les talents pour enrichir les échanges et bâtir un avenir commun, l'alliance éducative et sociale contribuera à établir une société inclusive.</p> |
| <p>Objectif général</p> | <p>Valoriser, développer et renforcer le travail partenarial, la transversalité des interventions sur l'ensemble des temps de vie des publics.</p> |
| <p>Objectifs opérationnels</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Promouvoir une collaboration éducative entre tous les acteurs, en respectant les différences, pour améliorer le climat de " bien-être ", favoriser la réussite de chacun et assurer l'inclusion. ● Échanger autour de la parentalité : « inviter, rassurer, impliquer ». ● Réinterroger nos pratiques, nos projets, nos postures : « S'adapter, expliciter, être à l'écoute, persévérer ». ● S'informer et communiquer sur tous les moments de la vie. ● Tisser des liens et soutenir l'inclusion de tous. ● Encourager et s'engager dans le vivre ensemble. ● Agir ensemble et coopérer de manière efficace. ● S'approprier les questions sociales et la vie locale. |
| <p>Vision progressive à 5 ans</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Une amélioration de la prise en charge individuelle et collective de la personne. ● Une innovation de projets partenariaux contribuant à la réussite de tous. ● Une amélioration du bien-être individuel et collectif, vecteur d'un mieux vivre ensemble. ● Un développement de la société inclusive répondant mieux aux besoins de chacun. |

Descriptif**TRANSVERSAL :**

- Élaborer des documents en commun pour assurer la continuité de l'information.
- Créer une cartographie pour se connaître.
- Mettre en place un « service partenarial de la petite enfance à la jeunesse d'aide pour les enfants en souffrance ».
- Promouvoir des projets avec nos partenaires pédagogiques du territoire pour créer du lien et de la complémentarité.
- Développer et améliorer les partenariats avec tous les acteurs jeunesse pour permettre un accueil serein et épanouissant pour le jeune au sein des ACM.
- Travailler la transversalité de l'information entre professionnels.
- Faire vivre des lieux et des temps d'échanges autour de la vie des structures et des pratiques éducatives et pédagogiques pour les acteurs éducatifs du territoire.
- Mutualiser les moyens.
- Véhiculer les valeurs et orientations du projet éducatif social de territoire.
- Accélérer la mise en place des dispositifs en début d'année scolaire.
- Mise en place de partenariats d'actions entre structures et/ou services.
- Créer les ponts entre les différents dispositifs associés (contrat de ville, PRE, CLAS, etc.).

SPPE :

- Communiquer sur le processus d'obtention d'une place en structure collective et partager l'analyse des besoins avec les familles lambertsartaises.
- Mettre en place une détection précoce et l'accompagnement dès l'annonce du handicap.
- Se rencontrer et établir un premier lien dans une optique d'accompagnement : arbres des naissances, accueil café, rencontre service petite enfance...
- Renforcer les partenariats crèches/écoles.

ENFANCE :

- Pour les écoles, partir des besoins des enseignants et du projet d'école.
- Mutualiser les moyens.
- Conforter les alliances existantes et améliorer la qualité des partenariats.
- Renforcer les partenariats écoles/collèges.

JEUNESSE :

- Travailler en transversalité avec les autres services de la municipalité en faveur des jeunes, comme APS (diagnoforms, les foulées), DSI (votes électroniques), AMS, les ateliers (découvertes des métiers), culture (visites Colysée), le service prévention.
- Créer le groupe jeunesse ville/centre social/partenaires.
- Développer le travail partenarial avec les familles dans le cadre de l'accueil inclusif, notamment pour les jeunes porteurs de handicap.
- Enrichir le partenariat avec les établissements scolaires afin de minimiser le décrochage scolaire et de promouvoir les valeurs citoyennes.
- Mettre en place de nouveaux partenariats pour permettre au jeune d'exprimer ses talents, de le valoriser et de favoriser son autonomie.
- La construction des passerelles entre l'école et la vie professionnelle.

| | |
|--|---|
| Descriptif | <p><u>VIE LOCALE SOCIALE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Trouver des réponses innovantes de logement pour les étudiants, les publics éloignés de l'école, du logement inclusif... ● L'égalité de l'accès au numérique. |
| Porteurs et partenaires | <ul style="list-style-type: none"> ● <u>Responsable de l'action :</u> ● <u>Commune :</u> ● Élus, DGA pôle ville éducatrice, DGS et CCAS. ● Chargé de coopération CTG. ● Responsables de service ville. ● Service de communication et d'informatique. ● <u>Caisse d'allocations familiales :</u> ● Référent CAF ● <u>Partenaires :</u> ● à identifier lors de la mise en œuvre |
| Instances de concertation et de collaboration Responsable de l'action | <ul style="list-style-type: none"> ● Toutes les instances identifiées dans la future cartographie des instances du projet éducatif et social. |
| Publics visés | <ul style="list-style-type: none"> ● Tous les Lambersartois ● Les acteurs du monde éducatif et social |
| Évaluation | <ol style="list-style-type: none"> 1. Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> ● Le choix des indicateurs se fera avec la caisse d'allocations familiales. 2. Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> ● Accompagnement individuel et collectif inscrit dans la continuité de service. ● Innovation dans les projets partagés pour la réussite de tous. ● Amélioration du bien-être et de la qualité de vie. ● Développement d'une société inclusive adaptée aux besoins de tous. |

| | |
|---|--|
| Fiche projet n° 2 Action 9 COHÉSION SOCIALE - PARTICIPATIF | AXE 2 TERRITOIRE COLLABORATIF |
| Objectif stratégique | AGIR EN TANT QUE RÉSEAU DE CITOYENS ENGAGÉS, UNIR NOS EFFORTS ET PARVENIR À UN ACCORD AUTOUR D'OBJECTIFS COMMUNS EN GRANDISSANT ENSEMBLE DANS UN ESPRIT DE RESPECT MUTUEL. |
| Domaine |  <p style="text-align: center;">* * *</p> |
| Action 9 | COHÉSION SOCIALE - PARTICIPATIF <p>La politique volontariste et contractualisée a été choisie par la ville de Lambersart : le renouvellement du PEDT, avec l'extension du plan mercredi à toutes les structures du territoire pour le public enfance et jeunesse, et le développement d'une nouvelle thématique « sociale » grâce au renouvellement de la convention territoriale. De cette manière, la municipalité met en place un projet éducatif social de territoire qui favorise la participation active au projet « Vivre pleinement à Lambersart ». Parmi les services municipaux concernés, nous retrouvons le pôle ville éducatrice, le SPPE, le CCAS autour de l'enjeu « Réinterroger les projets et accueillir au sein d'un projet » des cadres de références établis dans le projet éducatif et social de territoire renouvelé. La mobilisation des habitants dans ce projet de territoire s'appuiera sur les dynamiques locales. Pour générer une action collective et améliorer la qualité des projets, il est essentiel de mobiliser l'expertise des citoyens en animant un réseau d'action concrète. La mobilisation des habitants, des familles, des enfants et des jeunes reposera sur les dynamiques locales, avec une action collective qui implique l'expertise citoyenne dite d'usage et favorise la coopération entre acteurs associatifs et autorités municipales.</p> |
| Objectif général | Faciliter l'implication des habitants dans les projets structurants de la ville et soutenir de façon valorisante les initiatives. |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer la coopération locale entre les acteurs associatifs et municipaux pour favoriser la participation active des personnes sur le territoire. ● Encourager l'animation de la vie sociale et la participation des habitants. ● Faire participer les personnes accueillies aux règles de vie et aux choix qui les concernent. |
| Vision progressive à 5 ans | <ul style="list-style-type: none"> ● L'habitant est central dans le projet éducatif et social de territoire, renforçant le tissu social. ● Le sentiment d'appartenance à la ville et les valeurs du projet sont partagés avec tous les acteurs. ● La démarche est concrète et répond aux besoins de la communauté. ● L'engagement est visible dans la co-construction des actions. |

Descriptif

TRANSVERSAL :

- Faire un état des lieux des instances participatives de l'ensemble des services : SPPE, vie scolaire, vie périscolaire et extrascolaire, jeunesse.

SPPE :

- Explorer les pistes possibles d'action relevant des nouvelles compétences du SPPE, comme par exemple : le maintien et le développement de partenariats locaux dans le secteur de l'art et de la culture, la mise en réflexion de l'accessibilité des tout-petits aux espaces naturels et culturels présents sur le territoire (la ville à hauteur d'enfant).
- Partager auprès des familles les projets municipaux et faciliter leur participation en mettant en place des ateliers collaboratifs.
- Poursuivre l'organisation d'animations thématiques ou d'événements locaux.
- Poursuivre l'organisation de réunions d'échanges entre différents professionnels, quels que soient les lieux où ils sont accueillis.
- Maintenir l'animation du café des parents, du relais parents/assistantes maternelles.


ENFANCE :

- Ouvrir les accueils aux parents pour la mise en place d'ateliers collaboratifs.
- Maintenir les temps forts dans les ACM.
- Développer les actions intergénérationnelles.
- intégrer des projets citoyens, solidaires dans le parcours de l'enfant.

JEUNESSE :

- Soutenir les projets des jeunes et les conseiller pour faciliter les démarches en cours de réalisation (conseil des jeunes, PIJ).
- Développer et encadrer des projets solidaires, intergénérationnels et citoyens.
- dont les jeunes sont acteurs en favorisant la mixité (de genre et sociale).
- Organiser le festival +Fest'Arts ayant pour objectif de valoriser les talents des jeunes dans les domaines artistiques et culturels.
- Développer une équipe e-sport lors des accueils du mercredi.
- Faire participer les personnes accueillies aux règles de vie et aux choix qui les concernent.
- Proposer et animer un groupe de réflexion sur le sujet pour le secteur de l'enfance et de la jeunesse.
- Proposer d'intégrer la thématique du choix, de la place du jeune et des parents, et la posture de l'animateur dans le plan de formation.
- Rédiger les fiches actions qui seront déclinées pour le plan mercredi :
- Permettre aux enfants d'être les décideurs de leurs choix et les moteurs de leur engagement.
- Engager une réflexion sur la médiation, la gestion de conflit, les temps de régulation sur l'ensemble des structures d'accueil.
- Réfléchir à la place des règles de vie des espaces de vie partagés et à la prise en compte de la parole du jeune sur le sujet.

| | |
|--|--|
| Descriptif | <p>VIE LOCALE SOCIALE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Encourager l'animation de la vie sociale et la participation des habitants. Répertorier, cartographier les dynamiques existantes sur le territoire après avoir sondé les besoins locaux par l'ABS et les diagnostics des secteurs thématiques. ● Promouvoir les lieux d'animation de la vie sociale : le centre social, la petite maison... Étudier la création d'un groupe de partenaires intersectoriels sur la "vie sociale locale". ● Partager l'objectif du cadre de référence avec l'ensemble des acteurs concernés et établir les fiches actions par secteurs thématiques. ● Poursuivre les animations intergénérationnelles tout public autour de la culture, du sport, de la citoyenneté et de la solidarité, du vivre-ensemble dans la ville. ● Poursuivre l'action « Pour un même regard autour du sport », qui permet la rencontre entre des enfants des écoles de la ville et des enfants porteurs de handicap mental ou psychique d'établissements spécialisés. ● Animer les lieux de proximité pour le partage d'expériences, d'échanges en favorisant la mixité sociale, l'accès à la culture et les liens intergénérationnels. |
| Porteurs et partenaires | <ul style="list-style-type: none"> ● <u>Responsable de l'action</u> : ● <u>Commune</u> : ● Élus, DGA pôle ville éducatrice, DGS et CCAS.; Chargé de coopération CTG. ● Responsables de service ville.; Service de communication et d'informatique. ● <u>Caisse d'allocations familiales</u>: ● Référent CAF ● <u>Partenaires</u> : ● à identifier lors de la mise en œuvre |
| Instances de concertation et de collaboration Responsable de l'action | <ul style="list-style-type: none"> ● Toutes les instances identifiées dans la future cartographie des instances du projet éducatif et social. |
| Publics visés | <ul style="list-style-type: none"> ● Élus, professionnels, partenaires. |
| Évaluation | <ol style="list-style-type: none"> 1. Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> ● Le choix des indicateurs se fera avec la caisse d'allocations familiales. 2. Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> ● Une évolution significative de la place de l'habitant dans la co-construction des actions. ● Un réseau d'acteurs facilitateur de la participation des habitants au projet. |

| | |
|--|--|
| Fiche projet n° 2 Action 10 FORMATION | AXE 2 TERRITOIRE COLLABORATION |
| Objectif stratégique | AGIR EN TANT QUE RÉSEAU DE CITOYENS ENGAGÉS, UNIR NOS EFFORTS ET PARVENIR À UN ACCORD AUTOUR D'OBJECTIFS COMMUNS EN GRANDISSANT ENSEMBLE DANS UN ESPRIT DE RESPECT MUTUEL. |
| Domaine |  <p style="text-align: center;">*</p> |
| Action 10 | FORMATION <p>Il est essentiel que les professionnels se munissent de repères et d'outils pour améliorer la qualité de l'accompagnement des usagers ainsi que les relations avec les familles. Afin de répondre aux besoins de compétences et de professionnalisation des équipes, un enjeu se présente : développer la formation pour optimiser l'accueil. La ville, en collaboration avec ses partenaires, peut miser sur le développement des compétences locales en évaluant son offre de formation pour faire face aux enjeux futurs. Elle tiendra ainsi compte des attentes en matière de compétences et de postures des professionnels dans le cadre du PEDT, de la CTG, de l'école inclusive, de la transition écologique et de la santé...Cela implique notamment d'identifier les leviers internes et externes au système de formation, afin de permettre l'établissement de formations intramuros ou en partenariat, favorisant ainsi une dynamique de compétence collective sur le territoire.</p> |
| Objectif général | Poursuivre le développement de la formation des acteurs éducatifs et sociaux tout au long de leur vie professionnelle. |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer l'accueil en renforçant les programmes de formation. ● Renforcer la professionnalisation des équipes éducatives en matière d'accompagnement social. ● Développer la formation pour mieux accueillir. ● Renforcer la mission de professionnalisation des équipes. ● Mettre en réseau les professionnels agissant tout au long des temps de vie de l'enfant et du jeune. ● Établir des liens entre les professionnels intervenant à différentes étapes de la vie de l'enfant et de l'adolescent. ● Améliorer les compétences professionnelles par le biais de l'échange de pratiques pédagogiques. |
| Vision progressive à 5 ans | <ul style="list-style-type: none"> ● Une offre de formation innovante issue des groupes de travail. ● Les grandes lignes d'un plan de formation pour les agents municipaux, mais aussi pour les multi-acteurs. ● Des modes de formation multipédagogiques. ● Une amélioration de la qualité d'accueil et de l'offre éducative et sociale. |

Descriptif

TRANSVERSAL :

- Recueillir les besoins en formation et identifier les obstacles à l'engagement dans les programmes de formation.
- Faciliter l'organisation de formations sur le territoire multi-acteurs.
- Proposer des temps d'échanges et d'écoute (analyse de pratiques professionnelles, groupes de parole, réunions thématiques, etc.).
- Développer le rôle formateur du directeur.
- Accompagner à la prise de fonction.
- Mise en place d'un groupe professionnalisation et formation sur le territoire :
- Diffuser l'offre de formation des organismes en lien avec les besoins et la montée en compétences des agents.
- Créer un groupe de travail interne axé sur les besoins de formation des agents impliqués dans le projet éducatif social du territoire et les nouvelles approches pédagogiques disponibles.
- S'attaquer à la question du plan de formation des agents de la ville afin de développer un plan qui réponde aux exigences du projet éducatif social du territoire.

SPPE :

- Avec l'impulsion du service petite enfance et la collaboration du RPE, accompagner la professionnalisation et la formation continue des professionnel(le)s de l'accueil individuel, permettre aux professionnels médico-socio-éducatifs de la ville de se doter d'outils d'accompagnement communs (laboratoire de la parentalité, journées pédagogiques, réunion EPS, réunions pédagogiques EAJE/EPS...).
- Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les parents, pour les professionnels petite enfance de l'accueil individuel et collectif.
- Proposer des temps d'échanges et d'écoute (analyse de pratiques professionnelles, groupes de parole, réunions thématiques, etc.).

ENFANCE :

- Élaborer une réelle offre de formation pour nos équipes pédagogiques selon les moyens humains, organisationnels et financiers : des formations à destination de :
- => Des directeurs (sur la posture, le management et la gestion des conflits) ;
- => Des encadrants (la connaissance des enfants, la sécurité, la proposition pédagogique et la posture).
- Développer l'analyse de pratique au sein de nos équipes pédagogiques.
- Faciliter l'accès aux formations organisées par la jeunesse et le sport.

JEUNESSE :

- Élaborer une offre de formation pour les équipes pédagogiques selon les moyens humains, organisationnels et financiers :
- Formation des agents sur le terrain (directeurs ou animateurs) :
- Accueil des jeunes en situation de handicap.
- PSC1.

| | |
|--|---|
| Porteurs et partenaires | <ul style="list-style-type: none">● <u>Responsable de l'action</u> :● <u>Commune</u> :● Élus, DGA pôle ville éducatrice, DGS et CCAS.● Chargé de coopération CTG.● Responsables de service ville.● Service de communication et d'informatique.● <u>Caisse d'allocations familiales</u>:● Référent CAF.● <u>Partenaires</u> :● à identifier lors de la mise en œuvre. |
| Instances de concertation et de collaboration Responsable de l'action | <ul style="list-style-type: none">● Toutes les instances identifiées dans la future cartographie des instances du projet éducatif et social. |
| Publics visés | <ul style="list-style-type: none">● Professionnels municipaux, associatifs , agents publics d'état. |
| Évaluation | <ol style="list-style-type: none">1. Indicateurs :<ul style="list-style-type: none">● Le choix des indicateurs se fera avec la caisse d'allocations familiales.2. Résultats attendus :<ul style="list-style-type: none">● Une offre de formation répondant aux besoins identifiés.● Des formations multi-acteurs mises en place localement.● Des groupes de partage d'expérience améliorant la mise en réseau. |



AXE 3

TERRITOIRE APPRENANT ET INCLUSIF

ACTION 11 : QUALITÉ

ACTION 12 : ACCESSIBILITÉ

ACTION 13 : INCLUSION

ACTION 14 : COHÉSION SOCIALE - PRÉVENTION

ACTION 15 : COÉDUCATION






AXE 3 TERRITOIRE APPRENTISSAGE

| | |
|--|---|
| Fiche projet n° 3 Action 11 QUALITÉ | |
| Objectif stratégique | Former des citoyens engagés et respectueux de la planète : Construire l'émancipation sociale, professionnelle et citoyenne de l'individu, se préparer un avenir meilleur. |
| Domaine |  <p style="text-align: center;">* * * *</p> |
| Action 11 | <p>QUALITÉ</p> <p>Les éléments relatifs à la « qualité » du service public de la petite enfance englobent l'assurance d'un effectif suffisant de professionnels qualifiés et le fait de rendre ces métiers plus attractifs grâce à des hausses de salaire et à l'amélioration des conditions de travail. Mais, aussi renforcer la qualité institutionnelle de l'accueil pour prévenir les cas de maltraitance, en révisant les règles d'organisation et de financement. Le volet qualité du PEDT/Plan Mercredi repose sur des engagements réciproques entre la collectivité, l'Éducation nationale et la CAF. Cet engagement réciproque de la qualité des activités périscolaires et en particulier de celles proposées le mercredi est garanti par le label « Plan mercredi ». L'objectif du « Plan Mercredi » est de promouvoir l'éducation à travers les activités de loisirs offertes le mercredi en accueil collectif de mineurs (ACM) dans le cadre des PEDT. La charte du "Plan Mercredi " s'applique ainsi à tous les moments de vie de l'enfant et du jeune, englobant les activités extrascolaires et de loisirs. La ville de Lambersart a renouvelé son engagement en prolongeant son projet éducatif de territoire/plan mercredi pour une durée de trois ans. La qualité de l'accueil, de l'accompagnement des familles, de l'environnement et de l'éducation contribue à une société plus inclusive et participe à la réussite de tous.</p> |
| Objectif général | Garantir et maintenir la qualité de l'offre d'accueil des 0-25 ans et de leurs familles. |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> ● Élaborer un projet éducatif destiné à toutes les structures municipales, associatives et même privées intégrant le développement d'activités d'éveil respectant le rythme de vie de l'enfant en prenant en compte son individualité. ● Améliorer le service et les lieux d'accueil offerts en adoptant une démarche qualité et par la valorisation des missions et une reconnaissance des professions des équipes pédagogiques. ● Améliorer la qualité de l'accueil de la personne et la vie en communauté. ● Créer le service public de la petite enfance (SPPE) de la commune. |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer la politique culturelle, sportive et de loisir d'inclusion. ● Développer la formation pour mieux accueillir. ● Favoriser la continuité éducative (participation des parents, réseau de professionnels collaboratif). ● Réinterroger les projets et accueillir au sein d'un projet (structure et accueil inclusifs). ● Promouvoir les services et initiatives qui favorisent la solidarité, l'engagement citoyen et le renforcement des liens sociaux. ● Instaurer une réflexion transversale collaborative sur des thématiques telles que l'accès aux droits, l'accompagnement social, la mobilité et le logement et l'action sociale. |
| Vision progressive à 5 ans | <ul style="list-style-type: none"> ● Une avancée de la vie de la qualité économique dont l'objectif est de concilier la vie de famille et la vie professionnelle grâce au développement des modes d'accueils collectifs et individuels sur le territoire de la commune. ● Une politique d'accueil plus visible des familles. ● Une qualité éducative de l'accueil des 0 à 25 ans et une continuité éducative et sociale améliorée. |
| Descriptif | <p><u>TRANSVERSAL :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Organiser des ateliers thématiques sur l'accueil spécifique du mercredi pour les acteurs éducatifs concernés (optimisation des locaux, besoins de l'enfant, rythme, le temps du repas et les temps de vie comme temps éducatif, les temps de transition entre structures...). ● Coconstruire une charte partenariale de l'aménagement des temps d'activités périscolaires et extrascolaires ville/partenaires associatifs. ● Élaborer un projet structuré et coécrit pour la journée de mercredi, axé sur le développement des compétences psychosociales comme levier de réussite pour les enfants de 3 à 17 ans. ● Adapter les structures à l'accueil de tous les enfants. ● Développer la mixité sociale. ● Agir en faveur de la transition écologique ● Coconstruire « l'ouverture au monde et la découverte de ses talents dans les parcours éducatifs cohérents des différents temps de vie de l'enfant ». <p><u>SPPE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Intégrer les structures privées dans la politique petite enfance de la ville et être garant de la qualité de l'accueil proposé. ● Accueillir chaque enfant, chaque parent en prenant en compte sa particularité, sa singularité et ses besoins spécifiques, lui permettre d'être reconnu et valorisé dans son individualité (sur tous les temps de vie de l'enfant et du parent). ● Accompagner la qualité des modes d'accueil : Diagnostic qualitatif de l'offre : état des structures, délais d'obtention d'une place, solution de repli, analyse des projets pédagogiques... ● Accompagner financièrement et pédagogiquement les structures associatives de la ville accueillant les 0-12 ans. |

| | |
|--|--|
| Descriptif | <p><u>SPPE : (suite)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Organiser des ateliers d'éveil à destination des professionnel(le)s de l'accueil individuel et des enfants. ● Proposer des ateliers Bouge (motricité libre) en partenariat avec les accueillantes de la Bougeothèque. ● Accueillir chaque nouvelle famille dans chacune des actions de la ville (café des parents, LAEP, service petite enfance). ● Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels de l'accueil individuel et collectif. ● Accompagner la professionnalisation et la formation continue des professionnel(le)s de l'accueil individuel et collectif (journées pédagogiques, conférences, APP, conseil des sages, laboratoire de la parentalité, etc.). <p><u>ENFANCE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Accompagner la qualité de nos accueils, accueillir chaque enfant en prenant compte de ses spécificités. ● Améliorer la qualité de nos accueils par plus de moyens humains, matériels ou innovants. <p><u>JEUNESSE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Maintenir et améliorer la qualité de l'offre d'accueil des ACM de 12-17 ans. ● Faciliter le recrutement des animateurs, proposer une qualité d'accueil en formant au mieux les agents sur le terrain. ● Pérenniser les agents formés. ● Mise en place de projets pédagogiques mettant en avant la sécurité du jeune sans négliger ses motivations et souhaits. |
| Porteurs et partenaires | <ul style="list-style-type: none"> ● <u>Responsable de l'action :</u> ● <u>Commune :</u> ● Élus, DGA pôle ville éducatrice, DGS et CCAS. ● Chargé de coopération CTG. ● Responsables de service ville. ● Service de communication et d'informatique. ● <u>Caisse d'allocations familiales:</u> ● Référent CAF ● <u>Partenaires :</u> ● à identifier lors de la mise en œuvre |
| Instances de concertation et de collaboration Responsable de l'action | <ul style="list-style-type: none"> ● Toutes les instances identifiées dans la future cartographie des instances du projet éducatif et social. |
| Publics visés | <ul style="list-style-type: none"> ● Élus, professionnels, partenaires. |
| Évaluation | <ol style="list-style-type: none"> 1. Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> ● Le choix des indicateurs se fera avec la caisse d'allocations familiales. 2. Résultats attendus <ul style="list-style-type: none"> ● Une accessibilité à l'offre de service améliorée. ● Des professionnels formés. ● Une amélioration de la qualité de vie au sein des structures et sur le territoire. ● Une amélioration continue de la qualité de l'accueil sur l'ensemble des temps de vie. |

AXE 3 TERRITOIRE APPRENTISSAGE ET INCLUSION

| | |
|--|--|
| Fiche projet n° 3 Action 12 ACCESSIBILITÉ | |
| Objectif stratégique | Former des citoyens engagés et respectueux de la planète : Construire l'émancipation sociale, professionnelle et citoyenne de l'individu, se préparer un avenir meilleur. |
| Domaine | <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>PILOTAGE</p> <p>*</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>TRANVERSALITE</p> <p>*</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>SPPE</p> <p>*</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>ENFANCE JEUNESSE</p> <p>*</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>VIE LOCALE SOCIALE</p> <p>*</p> </div> </div> |
| Action 12 | <p>ACCESSIBILITÉ</p> <p>L'accessibilité vise à permettre à chaque personne, qu'elle soit valide ou en situation de handicap, de comprendre son environnement, de s'y intégrer et d'interagir avec son contenu. Cela offre aux citoyens, qu'ils aient des handicaps ou non, la possibilité de jouir pleinement de leurs droits. Ainsi, cela assure leur autonomie et leur participation active dans la société. L'inclusivité devient alors une pierre angulaire pour établir un cadre où chacun peut prospérer. Des initiatives telles que l'aménagement des infrastructures, l'utilisation de technologies d'assistance et la sensibilisation aux besoins spécifiques contribuent à créer un environnement plus juste. De plus, l'accessibilité ne se limite pas seulement aux espaces physiques, mais s'étend également aux services numériques, garantissant que les informations et ressources en ligne soient accessibles à tous. En travaillant ensemble pour une société plus accessible, nous renforçons la solidarité et favorisons un avenir où chaque individu peut pleinement s'impliquer dans la vie communautaire.</p> |
| Objectif général | Améliorer l'accessibilité aux droits et aux services pour tous. |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> ● Faciliter l'accès aux droits pour tous en améliorant les services publics. ● Renforcer la coopération entre intervenants pour un accompagnement global. ● Encourager les initiatives collectives et solidaires des habitants. ● Intégrer la dimension d'accessibilité au plus grand nombre des bâtiments et des espaces de vie dans nos projets (entrée, accueil, circulations, sanitaires, lieu de stationnement, signalétique...). ● Accompagner l'utilisation des outils numériques pour l'inclusion sociale. ● Réfléchir sur l'accès aux droits, l'accompagnement social, la mobilité et le logement. ● Concevoir l'action sociale de manière collaborative et proactive. ● Assurer l'accessibilité des structures d'accueil. ● Maintenir un accompagnement global en collaboration avec les partenaires éducatifs et sociaux. ● Clarifier les structures et leurs actions. ● Accroître l'efficacité du CCAS et du service logement tout en animant la vie sociale. ● Améliorer la communication et diversifier les canaux d'information. ● Renforcer la coopération pour un accompagnement global des familles. ● Accompagner la formation continue des professionnels dans le domaine du handicap. ● Développer les activités des équipements d'accueil et d'information. ● Répondre aux attentes des nouveaux arrivants concernant la vie sociale. |

Vision progressive à 5 ans

- Augmentation de l'autonomie et participation active
- Accessibilité dans les usages (numérique, web, langue, compréhension, déplacements, ...).
- Accessibilité sociale (accès aux droits, numérique, logement, animation sociale).
- Des équipes sensibilisées et une évolution de la prise en charge de la personne accueillie.
- Des projets mis en œuvre accessibles au plus grand nombre.
- Une communication et une information compréhensible et accessible de tous.

Descriptif

TRANSVERSAL :

- Création d'un annuaire des professionnels.
- Sensibiliser les équipes pour une évolution de la prise en charge de la personne accueillie.
- Création d'outils de communication et d'orientation sur l'accès aux droits destinés aux publics avec le facile à lire.
- S'emparer de la question de l'accessibilité et du bien-être comme levier de réussite éducative.

SPPE :

- Porter à la connaissance de tout parent d'enfant de moins de 3 ans le processus d'inscription en EAJE.
- Proposer des temps d'accompagnement spécifiques : médiation familiale, permanence psychologique et juridique...

ENFANCE :

- Valoriser l'accompagnement des services à l'inscription.
- Mettre en relation les multiples acteurs du territoire pour favoriser l'orientation et le suivi des parcours de l'enfant.

JEUNESSE :

- Inciter et accompagner les familles à l'utilisation du portail numérique de la ville.
- Doter la salle Honvault de quelques PC avec connexion Internet à destination du public accueilli.
- Renforcer l'accessibilité des accueils par le recrutement d'agents formés pour les jeunes porteurs de handicap.
- Maintenir et améliorer le service du point information jeunesse (un point d'accès public gratuit pour les démarches en ligne, du conseil et de la documentation).

VIE LOCALE SOCIALE :






- Ouvrir les projets et les rendre accessibles au plus grand nombre.
- Accès aux droits, numérique, logement, animation sociale
- Créer les fiches actions des volets à développer dans les cinq ans.
- Augmentation de l'autonomie et participation active des individus au sein de la société.
- Accessibilité dans les usages : numérique, web, langue, compréhension, modes de déplacements.
- Accessibilité sociale : égalité de traitement, égalité des chances, ascension sociale.
- Des projets mis en œuvre accessibles au plus grand nombre.
- Une communication et une information compréhensible et accessible de tous.

Porteurs et partenaires

- Responsable de l'action :
- Commune :
- Élus, DGA pôle ville éducatrice, DGS et CCAS. Chargé de coopération CTG.
- Responsables de service ville. Service de communication et d'informatique.
- Caisse d'allocations familiales :
- Référent CAF
- Partenaires :
- à identifier lors de la mise en œuvre

| | |
|--|---|
| Instances de concertation et de collaboration Responsable de l'action | <ul style="list-style-type: none">● Toutes les instances identifiées dans la future cartographie et social. |
| Publics visés | <ul style="list-style-type: none">● Élus, professionnels, partenaires. |
| Évaluation | <ol style="list-style-type: none">1. Indicateurs :<ul style="list-style-type: none">● Le choix des indicateurs se fera avec la caisse d'allocations familiales.2. Résultats attendus<ul style="list-style-type: none">● Amélioration de la coordination entre les acteurs et les actions.● Renforcement de la connaissance mutuelle des acteurs et des structures.● Consolidation des partenariats par le développement de projets transversaux.● Accès rapide et ciblé à l'information pour les professionnels.● Communication optimisée sur les ressources locales.● Clarification de l'offre pour les familles.● Meilleure compréhension de l'offre par le public.● Identification aisée d'un interlocuteur pour l'utilisateur.● Accompagnement individualisé répondant aux besoins des familles.● Accès simplifié à l'information pour les usagers.● Identification facile des acteurs pour les habitants.● Engagement des habitants et des associations dans la vie communautaire.● Augmentation du nombre d'enfants en situation de handicap accueillis.● Une accessibilité au patrimoine bâti améliorée. |

AXE 3 TERRITOIRE APPRENTISSAGE ET INCLUSIF

| | |
|--|--|
| Fiche projet n° 3 Action 13 INCLUSION | |
| Objectif stratégique | Former des citoyens engagés et respectueux de la planète : Construire l'émancipation sociale, professionnelle et citoyenne de l'individu, se préparer un avenir meilleur. |
| Domaine | <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>PILOTAGE</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>TRANVERSALITÉ</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>SPPE</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>ENFANCE JEUNESSE</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>VIE LOCALE SOCIALE</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> * * * * </div> |
| Action 13 | <p>INCLUSION</p> <p>La ville de Lambersart a initié sa politique d'inclusion auprès des acteurs éducatifs du territoire lors des rencontres éducatives de 2022, en intégrant cette valeur dans son projet éducatif de territoire. Après la définition commune de l'inclusion, les acteurs de l'éducation ont échangé sur les priorités à établir pour favoriser une société inclusive et les démarches à entreprendre pour les enfants et leurs familles. La Caisse d'allocations familiales a également réaffirmé son engagement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, soulignant que l'inclusion est désormais une préoccupation partagée.</p> |
| Objectif général | Renforcer l'accompagnement et l'inclusion dans tous les services et par tous les partenaires. |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> ● Analyser les besoins. ● Consolider les actions de terrain existantes et décliner les actions suivantes en fonction des besoins. ● Permettre l'inclusion des enfants à besoins spécifiques. ● Rendre accessibles les services, l'information ● Acculturer et communiquer de la façon la plus adaptée au plus grand nombre. ● Accroître l'impact et la continuité des effets des prises en charge de la personne sur l'ensemble des temps de vie. ● Améliorer la qualité d'accueil au sein des accueils. |
| Vision progressive à 5 ans | <ul style="list-style-type: none"> ● L'accompagnement et le développement de la SSPE, du plan Mercredi, et de l'alliance éducative permettent à chacun de participer pleinement à la société, en contribuant, en fonction de ses envies et de ses capacités, aux activités économiques, sociales, culturelles, politiques et affectives. ● L'évolution de la norme est élargie et visible. ● La prise en charge de la personne est fluide sur l'ensemble des temps de vie. ● Le territoire est devenu inclusif. |

TRANSVERSAL :

- Poursuivre les initiatives visant l'inclusion sociale des enfants en situation de handicap et l'intégration des enfants et jeunes dans le milieu ordinaire au sein de l'ACM sur le temps périscolaire du mercredi et extrascolaire (plan mercredi).
- Accompagner les professionnels pour favoriser l'inclusion sociale des enfants et des jeunes en situation de handicap .
- Collaborer et accompagner avec des partenaires spécialisés (ex. : Papillon blanc) à l'échelle communale pour développer une procédure d'accueil des enfants à besoin spécifique.
- Favoriser l'inclusion et la diversité en analysant les transformations urbaines tout en renforçant le bien-vivre ensemble sur le territoire.
- Accompagner le projet de l'école inclusive sur le territoire.
- Renforcer l'accompagnement de l'inclusion en faveur des jeunes de moins de 25 ans.
- Poursuivre la mise en œuvre d'actions pour accélérer l'égalité des chances au sein des structures d'accueil grâce à la participation de tous les partenaires de l'alliance éducative du territoire .
- Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les EAJE et dans les accueils de loisirs du territoire.
- Favoriser l'accueil des enfants en situation de vulnérabilité dans les EAJE et dans les accueils de loisirs.
- Renforcer la sensibilisation faite auprès des enfants autour du handicap, de la diversité et du vivre ensemble.
- Créer une unité technique au sein des services municipaux autour d'un projet commun.
- Développer la communication inclusive.
- Développer une culture commune autour de la définition de l'inclusion auprès des familles, des jeunes, des enfants, des professionnels et des partenaires pour une évolution de la norme et une meilleure prise en compte de l'unicité de chaque personne.
- Introduire et développer l'action « accessibilité » dans le plan d'action renouvelé du projet éducatif social de territoire et décliner les priorités.
- Renforcer et développer le lien social entre les habitants du territoire.
- Mettre en place un plan de formation des professionnels, notamment sur les enjeux de l'inclusion.

SPPE :

- Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnel(le)s de l'accueil individuel, collectif, pour les parents et les enfants du territoire .
- Informer les professionnel(le)s de l'accueil individuel quant aux conditions et à l'exercice de leur métier.
- Accompagner la professionnalisation et la formation continue des professionnel(le)s de l'accueil individuel et collectif,
- Mutualiser les compétences et connaissances sur le territoire.

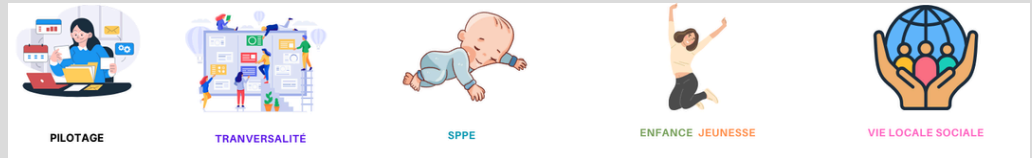
ENFANCE :

- Faciliter l'accès aux loisirs des enfants et réduire les inégalités d'accès.

| | |
|--|--|
| Descriptif | <p><u>JEUNESSE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Former le personnel en place. <p><u>ENFANCE ET JEUNESSE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer l'accessibilité des accueils ACM par le recrutement d'agents formés pour les jeunes porteurs de handicap. <p><u>VIE LOCALE SOCIALE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Porter un regard attentif à l'accès aux droits, aux services des personnes les plus vulnérables. ● Accompagner les habitants dans leur accès aux droits et favoriser leur inclusion numérique. |
| Porteurs et partenaires | <ul style="list-style-type: none"> ● <u>Responsable de l'action :</u> ● <u>Commune :</u> ● Élus, DGA pôle ville éducatrice, DGS et CCAS. ● Chargé de coopération CTG. ● Responsables de service ville. ● Service de communication et d'informatique. ● <u>Caisse d'allocations familiales :</u> ● Référent CAF ● <u>Partenaires :</u> ● à identifier lors de la mise en œuvre |
| Instances de concertation et de collaboration Responsable de l'action | <ul style="list-style-type: none"> ● Toutes les instances identifiées dans la future cartographie des instances du projet éducatif et social. ● Commission extramunicipale handicap. ● Commission sur les liens intergénérationnels. ● Les rencontres éducatives. |
| Publics visés | <ul style="list-style-type: none"> ● Les familles, les enfants, les jeunes ● Les professionnels, les acteurs du monde éducatif et social, les Élus |
| Évaluation | <ol style="list-style-type: none"> 1. Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> ● Le choix des indicateurs se fera avec la caisse d'allocations familiales. 2. Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> ● Une meilleure appropriation des enjeux et des réglementations en vigueur. ● Un nombre d'enfants accueillis en structures et en accueils de loisirs en augmentation. ● Un meilleur accompagnement des familles concernées. ● Un accueil de qualité pour tous. ● Une meilleure connaissance des publics par les professionnels. ● Une montée en compétences des professionnels. ● Un territoire inclusif dès la petite enfance jusqu'à l'âge adulte par le déploiement du SPPE, le PEDT/PLAN MERCREDI ,la politique d'inclusion sociale du territoire. |

AXE 3 TERRITOIRE APPRENTISSAGE ET INCLUSION**Fiche projet n° 3****Action 14 COHÉSION
SOCIALE - PRÉVENTION****Objectif stratégique**

Former des citoyens engagés et respectueux de la planète : Construire l'émancipation sociale, professionnelle et citoyenne de l'individu, se préparer un avenir meilleur.

Domaine

*

*

*

*

Action 14**COHÉSION SOCIALE - PRÉVENTION**

La prévention joue un rôle essentiel dans le soutien aux familles et la promotion du bien-être des enfants (retour des rencontres éducatives 2024). Elle contribue à diminuer les comportements à risque chez les jeunes tout en leur offrant une éducation propice à leur épanouissement, ce qui aide à façonner des adultes engagés pour la société de demain. En intégrant la notion de "prévention" dans la politique de la CTG, un cadre d'action commun est établi pour les cinq prochaines années. Ce cadre repose sur des valeurs partagées et une volonté collective de prévenir les problèmes parentaux, de favoriser le soutien aux familles et, si nécessaire, d'assurer une réponse adaptée à leurs besoins. Cela inclut la prise en compte des nécessités fondamentales de l'enfant, le soutien aux initiatives qui encouragent son développement physique, émotionnel, intellectuel et social, ainsi que la garantie de sa santé, de sa sécurité, de sa moralité et de son éducation, tout en préservant ses droits et en favorisant son épanouissement dans un environnement stable.

Objectif général

Développer un volet transversal « cohésion sociale » autour de la santé du bien-être, de l'inclusion, de la prévention, de la culture et de la transition écologique.

Objectifs opérationnels






- **Accompagner les jeunes dans leur autonomie face à leurs droits, notamment en matière de santé.**
- **Développer les compétences psychosociales.**
- Mettre en place des actions et des projets répondant aux besoins des habitants du territoire.
- Accompagner les politiques nationales en développant des actions en faveur de la jeunesse.
- Prévenir ou réduire la situation de danger physique ou psychologique dans laquelle peut se trouver un enfant.

Vision progressive à 5 ans

- Visibilité de la fiche action « Cohésion sociale » - Prévention.
- Évolution du regard porté sur ce sujet.
- Acculturation des professionnels.
- Des actions multipartenariales inscrites dans la continuité.

| | |
|--|---|
| Descriptif | <p><u>TRANSVERSAL :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Coconstruire le volet cohésion sociale par le biais de l'alliance éducative et de la continuité éducative. ● Écrire les fiches actions. <p><u>SPPE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Proposer des temps de formation autour du bien-être, initiation à la sophrologie, et informer sur les risques professionnels liés au secteur de la petite enfance. ● Permettre, au travers de différents outils de médiation, de se rencontrer, de prendre soin de soi et des autres, d'enrichir ses expérimentations et ses connaissances : conférences petite enfance, groupe de parole parents, ateliers cuisine, permanence psy, ateliers socio-esthétique. <p><u>ENFANCE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Développer les actions en faveur de la santé, du sport et du bien-être au travers de projets tels que le DiagnoForm. ● Sensibiliser à l'équilibre alimentaire. ● Favoriser les projets transversaux en alliant culture, écomobilité, éducation citoyenne inclusive. <p><u>JEUNESSE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Élaborer, organiser des actions de prévention sur le harcèlement/cyberharcèlement, la santé. <p><u>VIE LOCALE SOCIALE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Intégrer le volet d'animation sociale et d'action sociale en établissant les fiches d'actions. |
| Porteurs et partenaires | <ul style="list-style-type: none"> ● <u>Responsable de l'action :</u> ● <u>Commune :</u> ● Élus, DGA pôle ville éducatrice, DGS et CCAS. Chargé de coopération CTG. ● Responsables de service ville. Service de communication et d'informatique. ● <u>Caisse d'allocations familiales:</u> ● Référent CAF ● <u>Partenaires :</u> ● à identifier lors de la mise en œuvre |
| Instances de concertation et de collaboration Responsable de l'action | <ul style="list-style-type: none"> ● Toutes les instances identifiées dans la future cartographie des instances du projet éducatif et social. |
| Publics visés | <ul style="list-style-type: none"> ● Les équipes pédagogiques, les responsables de services ● Les publics |
| Évaluation | <ol style="list-style-type: none"> 1. Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> ● Le choix des indicateurs se fera avec la caisse d'allocations familiales. 2. Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> ● Parcours sport, santé, bien-être et développement des actions partenariales de sensibilisation et de prévention. |

AXE 3 TERRITOIRE APPRENTISSAGE ET INCLUSION

| | |
|--|---|
| Fiche projet n° 3 Action 15 COÉDUCATION | |
| Objectif stratégique | Former des citoyens engagés et respectueux de la planète : Construire l'émancipation sociale, professionnelle et citoyenne de l'individu, se préparer un avenir meilleur. |
| Domaine | <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>PILOTAGE</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>TRANVERSALITÉ</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>SPPE</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>ENFANCE JEUNESSE</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>VIE LOCALE SOCIALE</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: center; gap: 20px; margin-top: 10px;"> * * * </div> |
| Action 15 | <p>COÉDUCATION</p> <p>Il est essentiel de mettre en place une politique de coéducation, qui reconnaît l'enfant comme citoyen dès sa naissance et le parent comme premier éducateur. Tous les enfants doivent bénéficier d'opportunités de qualité tout au long de leur vie. En favorisant la collaboration entre les familles, les écoles et les communautés éducatives, nous pouvons créer un environnement d'apprentissage enrichissant. Cela implique de valoriser la diversité culturelle et de promouvoir l'inclusion, afin que chaque enfant se sente respecté et encouragé à développer son potentiel unique. Les programmes d'éveil et éducatifs répondent aux besoins individuels, tout en leur inculquant des valeurs de solidarité, de respect et de responsabilité.</p> |
| Objectif général | Mettre en cohérence et en complémentarité les parcours éducatifs et sociaux des 0 à 25 ans. |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer la qualité des temps éducatifs dès la petite enfance dans un cadre serein. ● Structurer l'offre d'accueils de loisirs péri-extrascolaires pour répondre aux besoins familiaux. ● Développer et structurer l'offre d'accueil. ● Favoriser l'accès à une offre culturelle, sportive et nature pour la réussite éducative et l'émancipation des jeunes. ● Coconstruire l'émancipation sociale, professionnelle et citoyenne. ● Renforcer le projet éducatif de territoire comme pilier de qualité. ● Placer l'enfant au cœur du projet éducatif social pour qu'il soit acteur. ● Permettre le réinvestissement des acquis hors scolaire et découvrir un nouvel environnement. ● Évoluer vers l'enseignement de l'art et l'exploration créatrice dans les écoles. ● Favoriser l'homogénéité des conditions d'accueil des enfants. ● Assurer une couverture géographique équilibrée des accueils de loisirs. ● Créer une dynamique partenariale pour améliorer la continuité éducative. |

Vision progressive à 5 ans

- Visibilité des parcours d'éveil et éducatifs sur l'ense
- Amélioration de la continuité des temps de vie de l'enfant.
- Une place des parents renforcée.
- Un enfant citoyen au cœur du projet.

Descriptif

TRANSVERSAL :

- Mettre en place des parcours éducatifs du citoyen Lambersartois.
- Porter une réflexion autour des passerelles entre le monde de l'éveil et le temps des apprentissages et la découverte des talents artistiques.
- Développer des projets transversaux en s'appuyant sur la communauté éducative afin de répondre à un besoin de cohérence dans les apprentissages.
- Élaborer pour les ACM les projets pédagogiques en plaçant le jeune comme acteur de son temps de loisirs en complémentarité des projets éducatifs nationaux appliqués par les établissements scolaires.
- Coconstruire un accueil du mercredi qui, comme temps périscolaire, s'inscrit dans le prolongement direct du temps scolaire.
- Créer les conditions favorables pour l'alliance éducative.
- Mettre en place des actions passerelles.
- Mettre en lien les actions des différents comités de pilotage, des commissions.
- Travail autour de l'information et de la communication.
- Mise en réflexion de la thématique de la coéducation.

SPPE :

- Mise en réflexion de la continuité éducative entre le temps familial et le temps en collectivité.
- Mise en réflexion d'un parcours d'éveil artistique et culturel avant l'école.

ENFANCE :

- Améliorer la complémentarité éducative entre le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- Mettre en place les comités des acteurs du plan Mercredi et des temps scolaires.

JEUNESSE :

- Acteurs jeunesse : Travail en transversalité pour comprendre et mettre en commun tous les atouts afin d'essayer de restreindre tous les freins à l'épanouissement du jeune.
- PIJ-ACM : Rencontrer les parents pour avancer ensemble vers l'autonomie et le bien-être du jeune.

Porteurs et partenaires

- Responsable de l'action :
- Commune :
- Élus, DGA pôle ville éducatrice, DGS, et CCAS.
- Chargés de coopération CTG.
- Responsables de service ville.
- Service de communication et d'informatique.
- Caisse d'allocations familiales:
- Référent CAF
- Partenaires :
- à identifier lors de la mise en œuvre


| | |
|--|---|
| Instances de concertation et de collaboration Responsable de l'action | <ul style="list-style-type: none">● Toutes les instances identifiées dans la future carte et social. |
| Publics visés | <ul style="list-style-type: none">● Les équipes pédagogiques● Les responsables de services● Les publics |
| Évaluation | <ol style="list-style-type: none">1. Indicateurs :<ul style="list-style-type: none">● Le choix des indicateurs se fera avec la caisse d'allocations familiales.2. Résultats attendus :<ul style="list-style-type: none">● Une fluidité, une complémentarité et une visibilité des parcours éducatifs.● Des passerelles entre l'éveil et l'apprentissage et la découverte des talents. |



PILOTAGE DU PROJET

ACTION 16 : SUIVI ET ÉVALUATION COORDINATION DU PROJET

PILOTAGE DU PR

| | |
|---|---|
| Fiche projet n° 4 Action 16 GOVERNANCE | |
| Objectif stratégique | <p>Axe 1 : Coordonner l'offre éducative et sociale de la commune pour réussir les relations interpersonnelles afin de réinventer l'art d'être soi-même tout en interagissant avec les autres, et tisser des liens pour agir de manière collective.</p> <p>Axe 2 : Agir en tant que réseau de citoyens engagés, unir nos efforts et parvenir à un accord autour d'objectifs communs en grandissant ensemble dans un esprit de respect mutuel.</p> <p>Axe 3 : Former des citoyens engagés et respectueux de la planète : construire l'émancipation sociale, professionnelle et citoyenne de l'individu, se préparer un avenir meilleur.</p> |
| Domaine |  <p style="text-align: center;">*</p> |
| Action 16 | COORDINATION ,SUIVI ET ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF SOCIAL DE TERRITOIRE |
| Objectif général | Mise en synergie de la dynamique recherchée par l'approche orientée territoire |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> ● Établir une communauté de projet pour réaliser le projet social du territoire, avec une gouvernance adaptée pour un suivi constant, impliquant divers acteurs (élus, agents, associations, habitants) dans une coopération. |
| Vision progressive à 5 ans | <ul style="list-style-type: none"> ● Une alliance éducative et sociale identifiée sur le territoire. ● Un réseau d'acteurs en mode coopératif renforcé. ● Une gouvernance du projet établie et reconnue. ● Une vision du projet éducatif et social clarifiée. |

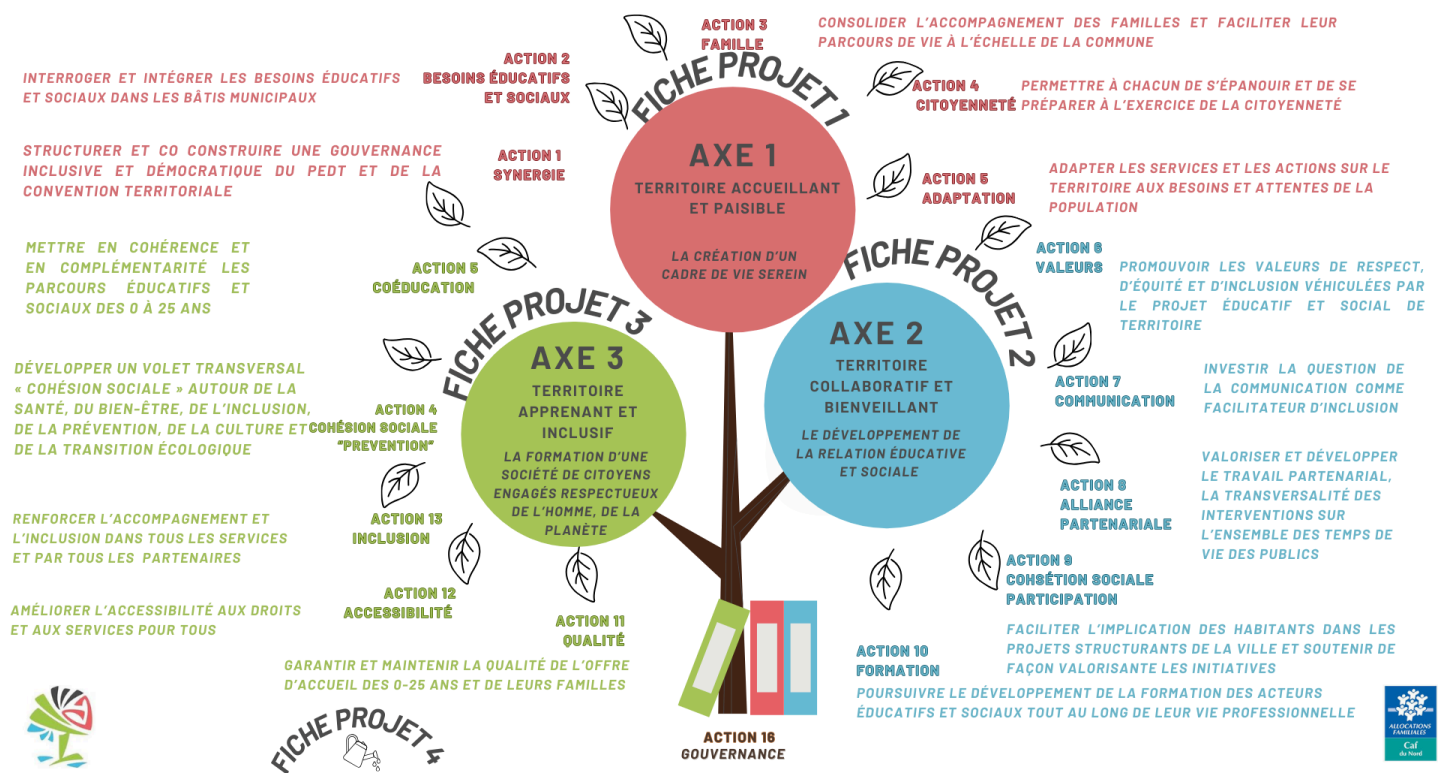
| | |
|--|--|
| Descriptif | <ul style="list-style-type: none"> ● Assurer une coordination et un pilotage technique du ● Assurer une coordination technique ville/Éducation nationale pour le volet scolaire et périscolaire. ● Éclairer, identifier et positionner le coordinateur CTG au sein de l'organisation (rôle et missions). ● Subventionner un poste de chargé de coopération. ● Définitions des missions et rôles des responsables thématiques dans le cadre de la mise en place du projet conventionné CTG. ● Faire évoluer le comité technique et d'éducation vers un comité de pilotage PEDT/CTG. ● Actualiser et développer les groupes de travail des domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la vie sociale locale. ● Mener une réflexion sur la place et le rôle des commissions extramunicipales ouvertes. ● Mettre en synergie les différents comités de pilotage et instances des différents domaines : petite enfance, enfance jeunesse, vie sociale locale. ● Maintenir les rencontres éducatives du comité de pilotage et d'éducation. ● Réaliser une cartographie des instances du projet éducatif social de territoire. ● Animer les groupes de travail des référents PEDT et des thématiques transversales. ● Structuration de l'évaluation du projet éducatif et social. |
| Porteurs et partenaires | <ul style="list-style-type: none"> ● <u>Responsable de l'action</u> : Chargé de coopération ● <u>Commune</u> : ● Élus, DGA pôle ville éducatrice, DGS, et CCAS. ● <u>Caisse d'allocations familiales</u>: ● Référent CAF ● <u>Partenaires</u> : ● à identifier lors de la mise en œuvre |
| Instances de concertation et de collaboration Responsable de l'action | <ul style="list-style-type: none"> ● COPIL du projet éducatif social de territoire (COPILS : CTG – PEDT/Plan mercredi) |
| Publics visés | <ul style="list-style-type: none"> ● Élus, professionnels, partenaires. |
| Évaluation | <ol style="list-style-type: none"> 1. Indicateurs: <ul style="list-style-type: none"> ● Le choix des indicateurs se fera avec la caisse d'allocations familiales. 2. Résultats attendus <ul style="list-style-type: none"> ● Un portage politique renforcé ● Une visibilité des instances ● Des coordinations globales et thématiques renforcées ● Un suivi et une avancée effective des actions ● Le développement de nouvelles pratiques coopératives entre élus et acteurs de terrain ● Une meilleure interconnaissance des acteurs. ● Le développement de pratiques partenariales nouvelles en mode coopératif. ● Une animation globale du projet éducatif social de territoire facilitée et partagée ; ● Une évaluation constructive partagée |



ARBRE DU PROJET EDUCATIF SOCIAL DE TERRITOIRE - CTG

ARBRE DU PROJET EDUCATIF SOCIAL DE TERRITOIRE - CTG

2025-2029



Les secteurs couverts par les fiches de projet



PILOTAGE



TRANVERSALITÉ



SPPE



ENFANCE JEUNESSE



VIE LOCALE SOCIALE



Contact :

Projet éducatif social de territoire - Convention territoriale globale- Projet éducatif et plan mercredi :

PEDT@ville-lambersart.fr

03.20.0844.44 - Poste 359

Retrouvez la dynamique du projet éducatif social de territoire :

<https://www.lambersart.fr/projet-educatif-territorial-pedt>





Nicolas BOUCHE
Maire
Conseiller-Métropolitain

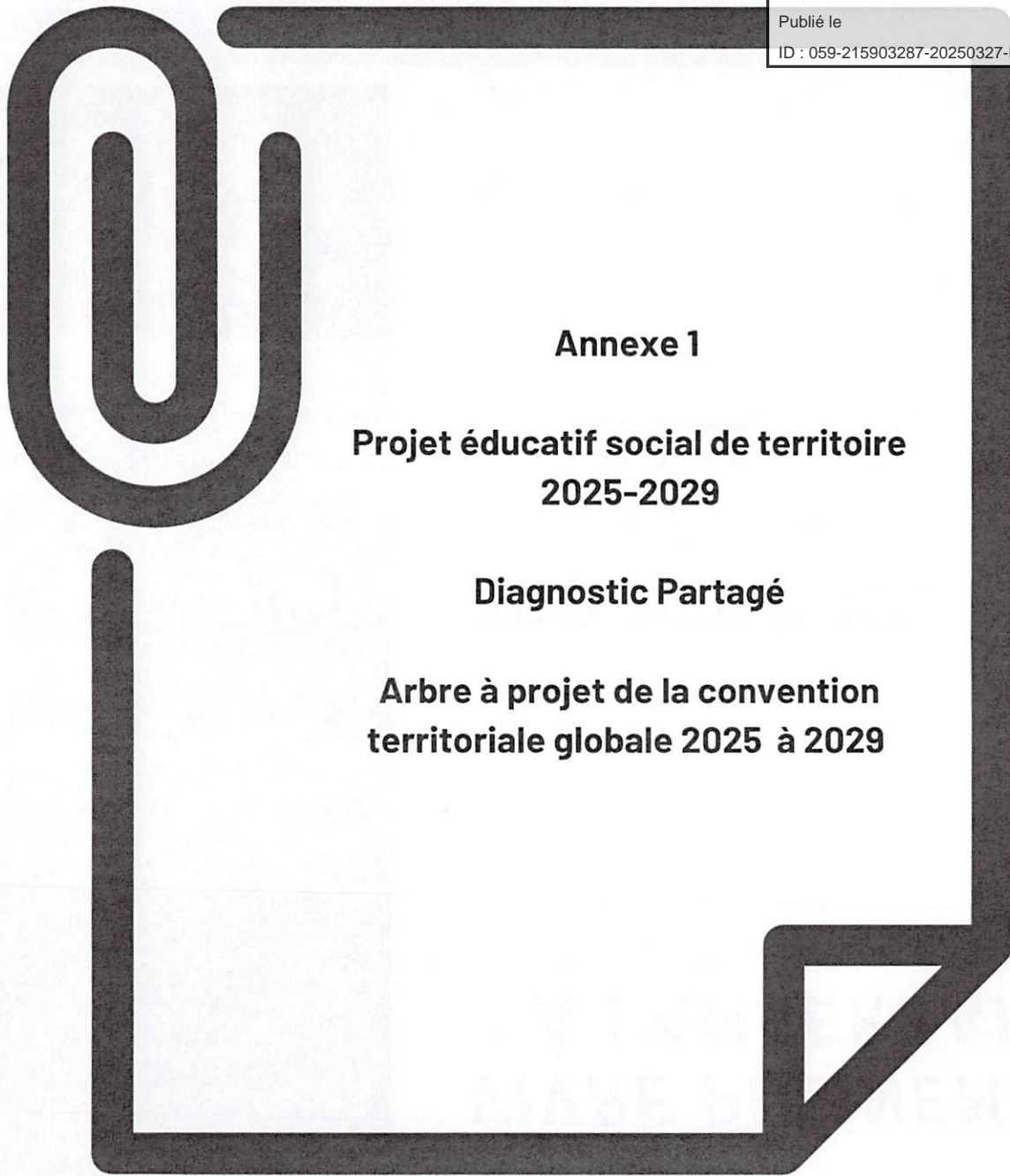
Vu pour être joint à la délibération
du Conseil municipal en date du **27 MARS 2025**

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE



Annexe 1

Projet éducatif social de territoire 2025-2029

Diagnostic Partagé

Arbre à projet de la convention territoriale globale 2025 à 2029



Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE

PROJET ÉDUCATIF ET SOCIAL 2025-2029

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE

AXE 3
S²LOW
ET INCLUSIF

AXE 1

TERRITOIRE ACCUEILLANT
ET PAISIBLE

FINALITE

LA CRÉATION D'UN CADRE DE
VIE SÉREIN

INTENTION

ÉTABLIR UN ENVIRONNEMENT APAISÉ
FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT DES
TALENTS INDIVIDUELS ET LA RÉUSSITE
DES RELATIONS INTERPERSONNELLES

OBJECTIF

COORDONNER L'OFFRE ÉDUCATIVE ET SOCIALE
DE LA COMMUNE POUR RÉUSSIR LES RELATIONS
INTERPERSONNELLES AFIN DE RÉINVENTER
L'ART D'ÊTRE SOI-MÊME TOUT EN
INTERAGISSANT AVEC LES AUTRES ET TISSER
DES LIENS POUR AGIR DE MANIÈRE COLLECTIVE

LEVIER

LA VISIBILITÉ ET L'ENGAGEMENT
DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE
ET SOCIALE



AXE 2

TERRITOIRE COLLECTIF
ET BIENVEILLANT

FINALITE

LE DÉVELOPPEMENT DE LA
RELATION ÉDUCATIVE ET SOCIALE

INTENTION

PROMOUVOIR LA DÉMOCRATISATION DES
RELATIONS ÉDUCATIVES ET SOCIALES AFIN
DE GARANTIR LE RESPECT DES DROITS ET
DEVOIRS DE CHACUN, DANS UN BUT DE
RESPONSABILISATION TANT INDIVIDUELLE
QUE COLLECTIVE

OBJECTIF

AGIR EN TANT QUE RÉSEAU DE CITOYENS
ENGAGÉS, UNIR NOS EFFORTS ET PARVENIR
À UN ACCORD AUTOUR D'OBJECTIFS
COMMUNS EN GRANDISSANT ENSEMBLE
DANS UN ESPRIT DE RESPECT MUTUEL.

LEVIER

L'ALLIANCE ÉDUCATIVE
ET SOCIALE

FINALITE

LA FORMATION D'UNE SOCIÉTÉ DE
CITOYENS ENGAGÉS RESPECTUEUX DE
L'HOMME, DE LA PLANÈTE

INTENTION

AMÉLIORER DES PARCOURS
ÉDUCATIFS ET SOCIAUX DE
QUALITÉ DE MANIÈRE ÉQUITABLE

OBJECTIF

FORMER DES CITOYENS ENGAGÉS ET
RESPECTUEUX DE LA PLANÈTE :
CONSTRUIRE L'ÉMANCIPATION SOCIALE,
PROFESSIONNELLE ET CITOYENNE DE
L'INDIVIDU, SE PRÉPARER UN AVENIR
MEILLEUR

LEVIER

LE MAILLAGE DE L'OFFRE
ÉDUCATIVE ET SOCIALE

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE



**NOUVEAU
CADRE DU
PROJET**

PROJET ÉDUC

PETITE ENFANCE
ENFANCE
JEUNESSE

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

DISPOSITIFS ASSOCIÉS

PARENTALITÉ

ACCÈS AUX DROITS

INCLUSION/HANDICAP

TRANSITION ÉCOLOGIQUE



ANIMATION VIE SOCIALE



PRÉVENTION - SANTÉ

L'objectif de la mise en œuvre d'un projet éducatif et social est d'améliorer l'efficacité et la cohérence des actions tout en prenant en considération les besoins des utilisateurs (usagers, professionnels).



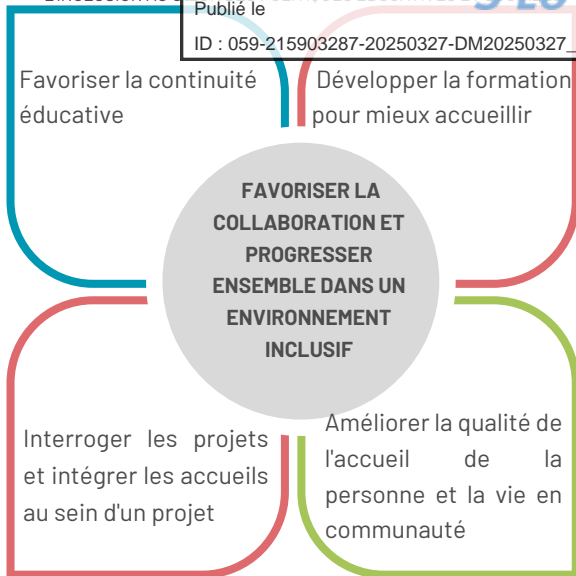


L'INCLUSION AU CŒUR DES POLITIQUES ÉDUCATIVES ET SOCIALES

Cette **approche collaborative** contribue à la **réduction des inégalités** en offrant à chaque enfant, jeune et habitant la possibilité de s'épanouir pleinement, quel que soit son milieu d'origine et favorise une synergie entre les différents acteurs impliqués qu'il s'agisse des éducateurs, des familles ou des institutions locales.

Ainsi, en plaçant **l'inclusion au cœur des politiques éducatives et sociales, nous bâtissons ensemble un avenir où chacun a sa place et peut contribuer positivement à la société.**

La mise en réseau des ressources et des compétences disponibles permettra de maximiser l'efficacité des interventions et de garantir une meilleure cohérence des actions menées.



Accueillir une personne, c'est prendre en compte tous les moments de sa vie !

Objectif 1 :

Renforcer la collaboration, l'information et la communication avec les familles

Objectif 2 :

Renforcer le lien entre les structures qui accueillent la personne au cours de la semaine

Objectif 3 :

Améliorer la complémentarité éducative articulation entre le temps familial et le temps d'accueil dans les différents lieux accompagnant la personne (EAJE, LAEP, chez l'assistant maternel,...)

Accueillir une personne, c'est avoir un projet partagé et investi.

Objectif 7 :

Affirmer les enjeux éducatifs de l'accueil de la personne de moins de trois ans au sein du projet éducatif

Objectif 8 :

Porter une réflexion sur le développement cohérent des services à l'initiative d'opérateurs privés et associatifs dans le respect des conditions du service public (égalité d'accès, tarif, les micro-crèches Paje, la garde à domicile)

Objectif 9 :

Penser l'évaluation tout au long du projet

Enjeu 1 :
Favoriser la continuité éducative

Enjeu 2 :
Développer la formation pour mieux accueillir

**UN CADRE DE RÉFÉRENCE PARTAGÉ
POUR FAVORISER LA COLLABORATION ET
PROGRESSER ENSEMBLE DANS UN
ENVIRONNEMENT INCLUSIF
PETITE ENFANCE**

Enjeu 3 :
Réinterroger les projets et accueillir au sein d'un projet

Enjeu 4 :
Améliorer la qualité d'accueil de la personne et la vie en communauté

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE

Accueillir une personne dans une équipe compétente pour répondre aux besoins éducatifs des personnes.

Objectif 4 :

Améliorer la professionnalisation des équipes pédagogiques

Objectif 5 :

Informersur les métiers de la petite enfance et les formations associées

Objectif 6 :

Enrichir les compétences professionnelles grâce au partage des pratiques éducatives

Accueillir une personne, c'est prendre le temps de planifier et d'analyser l'ensemble des moments, afin de lui permettre de s'investir pleinement dans ses activités et son quotidien au sein d'un groupe.

Objectif 10 :

Créer le service public de la petite enfance (SPPE) de la commune

Objectif 11 :

Élaborer un projet éducatif destiné à toutes les structures municipales, associatives et même privées intégrant le développement d'activités d'éveil respectant le rythme de vie de l'enfant en prenant en compte son individualité

Objectif 12 :

Améliorer le service et les lieux d'accueil offerts en adoptant une démarche qualité et par la valorisation des missions et une reconnaissance des professions des équipes pédagogiques



Accueillir une personne, c'est prendre en compte tous les moments de sa vie !

Objectif 1 :

Renforcer la collaboration et la communication avec les familles

Objectif 2 :

Renforcer le lien entre les structures qui accueillent la personne au cours de la semaine

Objectif 3 :

Améliorer la complémentarité éducative entre les temps scolaires, péri et extrascolaires

Accueillir une personne, c'est avoir un projet partagé et investi.

Objectif 7 :

Affirmer les enjeux éducatifs de l'accueil des personnes au sein du projet éducatif

Objectif 8 :

Faire participer les personnes accueillies aux règles de vie et choix qui les concernent

Objectif 9 :

Penser l'évaluation tout au long du projet

Enjeu 1 : Favoriser la continuité éducative

Enjeu 2 : Développer la formation pour mieux accueillir

**UN CADRE DE RÉFÉRENCE PARTAGÉ POUR FAVORISER LA COLLABORATION ET PROGRESSER ENSEMBLE DANS UN ENVIRONNEMENT INCLUSIF
Enfance - Jeunesse**

Enjeu 3 : Réinterroger les projets et accueillir au sein d'un projet

Enjeu 4 : Améliorer la qualité d'accueil de la personne et la vie en communauté

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE

Accueillir une personne dans une équipe compétente pour répondre aux besoins éducatifs

Objectif 4 :

Améliorer la professionnalisation des équipes pédagogiques

Objectif 5 : Amplifier le rôle de formateur du directeur auprès des équipes

Objectif 6 :

Enrichir les compétences professionnelles grâce au partage des pratiques éducatives

Accueillir une personne, c'est prendre le temps de planifier et d'analyser l'ensemble des moments, afin de lui permettre de s'investir pleinement dans ses activités et son quotidien au sein d'un groupe.

Objectif 10 : Adapter l'aménagement et le fonctionnement des structures d'accueil en fonction de l'âge, des besoins et du rythme de vie des personnes accueillies

Objectif 11 :

Élaborer un projet éducatif destiné à toutes les structures municipales, associatives et même privées intégrant le développement d'activités d'éveil respectant le rythme de vie de l'enfant en prenant en compte son individualité

Objectif 12 :

Améliorer le service et les lieux d'accueil offerts en adoptant une démarche qualité et par la valorisation des missions et une reconnaissance des professions des équipes pédagogiques



Accueillir une personne, c'est prendre en compte tous les moments de sa vie !

Objectif 1 :

Faciliter l'accès aux droits pour tous les résidents en améliorant l'accès aux services publics. Soutenir les usagers dans l'accès aux outils numériques, afin d'assurer l'inclusion sociale et le respect des droits fondamentaux

Objectif 2 :

Améliorer l'orientation et l'information des familles

Objectif 3 :

Soutenir la parentalité pour améliorer la vie quotidienne des familles, les accompagner dans leur rôle de parents et prévenir les difficultés éventuelles

Accueillir une personne, c'est avoir un projet partagé et investi.

Objectif 7 :

Favoriser l'inclusion et la diversité en analysant les transformations urbaines tout en renforçant le bien-vivre ensemble sur le territoire

Objectif 8 :

Encourager l'animation de la vie sociale et la participation des habitants. Renforcer la vie sociale et le sentiment d'appartenance à la communauté locale

Objectif 9 :

Penser l'évaluation tout au long du projet

Enjeu 1 :
Favoriser la continuité éducative

Enjeu 2 :
Développer la formation pour mieux accueillir

**UN CADRE DE RÉFÉRENCE PARTAGÉ
POUR FAVORISER LA COLLABORATION ET
PROGRESSER ENSEMBLE DANS UN
ENVIRONNEMENT INCLUSIF
Vie sociale**

Enjeu 3 :
Réinterroger les projets et accueillir au sein d'un projet

Enjeu 4 :
Améliorer la qualité d'accueil de la personne et la vie en communauté

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE

Accueillir une personne dans une équipe compétente pour répondre aux besoins éducatifs et sociaux des personnes.

Objectif 4 :

Améliorer la professionnalisation des équipes éducatives dans l'accompagnement social.

Objectif 5 :

Accompagner l'organisation de formations territorialisées pour les acteurs associatifs et les bénévoles.

Objectif 6 :

Enrichir les compétences professionnelles grâce au partage des pratiques d'accueils de la personne.

Accueillir une personne, c'est prendre le temps de planifier et d'analyser l'ensemble des moments, afin de lui permettre de s'investir pleinement dans ses activités et son quotidien au sein d'un groupe.

Objectif 10 :

Promouvoir les services et initiatives qui favorisent la solidarité, l'engagement citoyen et le renforcement des liens sociaux

Objectif 11 :

Renforcer la politique culturelle, sportive et de loisirs, de prévention, de santé et d'inclusion

Objectif 12 : instaurer une réflexion transversale sur des thématiques telles que l'accès aux droits, l'accompagnement social, la mobilité, et le logement. Concevoir l'action sociale de manière collaborative



Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE



ARBRE À PROJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2025 À 2029

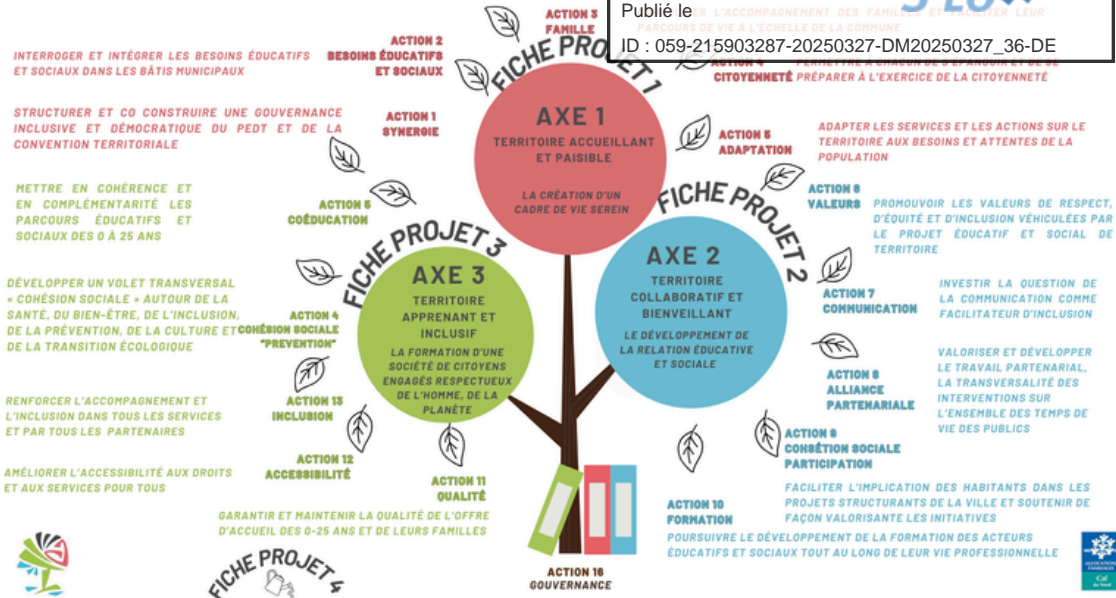
Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE

ARBRE DU PROJET EDUCATIF SOCIAL



DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE



DIAGNOSTIC PARTAGÉ DE TERRITOIRE

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE



Le diagnostic partagé est un processus participatif qui identifie les forces, faiblesses et opportunités d'un territoire, tout en mettant en lumière les écarts de perceptions des acteurs et en recherchant des axes de développement.

SUR LE TERRITOIRE

La commune offre un large panel de services, d'actions et de projets à destination des enfants et leurs familles.

Ces projets et actions sont mis en place soit par les services municipaux, soit par les associations présentes sur la commune.

La Commune a une volonté partagée de travail en partenariat et d'échanges pour répondre aux besoins.

Aussi, une convention CTG 1 a été signée pour la période 2021-2024.

Le diagnostic partagé a été réalisé collaborativement de 2020 à 2024 grâce à un panel d'outils de collectes issu de l'alliance éducative.



LES PUBLICS CONCERNÉS

- Les 0 à 25 ans et les familles.
- Petite enfance
- Enfance et jeunesse
- Les jeunes adultes
- Les professionnels

LES THÉMATIQUES :

- La Parentalité
- La continuité des actions éducatives et sociales
- L'inclusion
- La capacité d'accueil et de services de qualité aux familles
- Les professionnels, leur professionnalisation et leur recrutement
- La communication
- La gouvernance
- La transition écologique

LA NATURE DES DONNÉES

1. ****Données froides : ****
 - a. Chiffres et faits.
 - b. Données existantes (études, statistiques INSEE 2020, données de partenaires comme la CAF).
2. ****Données chaudes : ****
 - a. Ressentis et attentes des acteurs lors de rencontres éducatives.
3. Résultats des outils de collecte pour le diagnostic 2020-2024 visant à identifier les besoins et proposer des actions sur le territoire.

LE PORTRAIT SOCIAL DU TERRITOIRE

Caractéristiques géographiques

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

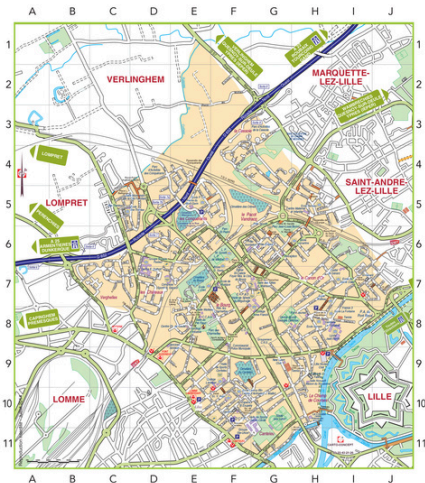
Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE



LAMBERSART



La commune de Lambersart est une commune du département du Nord, située dans la couronne Nord - Ouest de LILLE et elle fait partie de la Métropole de Lille. Elle est bordée par la Deûle et le bois de Boulogne.

Sa surface est de 6.16km carré
(616 hectares).



Évolution et structuration de la population en 2020



27 400 HABITANTS
SUR LA COMMUNE DE
LAMBERSART

| Libellé de l'IRIS | Population en 2018 |
|-----------------------------------|--------------------|
| Cessoie | 1 309 |
| Pacot Vandracq | 2 426 |
| Rue de Lille | 2 023 |
| Braille-Verghelles-Cité familiale | 2 006 |
| Briqueterie | 1 481 |
| Conquéranrs | 2 131 |
| Châteaux-Carnoy | 2 206 |
| Bourg | 3 923 |
| Canon d'Or | 2 636 |
| Champs de Courses-Delecaux | 1 680 |
| Canteleu-Ampère | 3 475 |
| Canteleu-Colysée | 2 118 |

La population par IRIS

L'INSEE découpe les communes en iris, des quartiers dont la population est d'environ 2000 habitants. Lambersart est découpé en 12 iris.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

Une tendance à la baisse S²LOW
Sur le long terme la population est passée de 26 833 habitants en 1968 à 27 400 habitants en 2020, soit une évolution de 2 % sur une période de 52 ans.

La population totale de la ville de Lambersart est de 27 400 habitants en 2020 (27 206 en 2022)

- La population est en baisse depuis 1975
- La densité moyenne en 2020 est de 4425.1 habitants/km²



Une catégorisation /âge quasi similaire à 2018

- Moins de 20 ans : 27,6 % hommes, 24,1 % femmes
- 20 à 64 ans : 57,1 % hommes, 54,9 % femmes
- Plus de 65 ans : 15,3 % hommes, 21,1 % femmes

Les 30-44 ans la catégorie la plus représentée en 2018 et 2020

En 2020, ils représentaient 20,1 % de la population masculine et 19,8 % de la population féminine, contre 19,7 % et 19,5 % respectivement en 2018.

Une augmentation de la représentativité des hommes en 2020/2018

La population de LAMBERSART en 2020 est de 12 957 hommes et 14 468 femmes, avec une augmentation des hommes par rapport à 2018 (12 815) et une diminution des femmes (14 600).



Évolution et structuration de la population en 2020

58,1 % de la population en 2020 a moins de 45 ans, avec un taux de variation de -0,4.

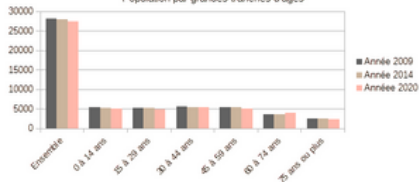
Les 30 à 44 ans représentent 20.1% de la population en 2020

Les 0 à 14 ans représentent 19 % de la population en 2020

Les 15 à 29 ans représentent 19 % de la population en 2020

Évolution et structuration de la population en 2020

Population par grandes tranches d'âges



Le taux de chômage est de 10,5 %, avec 1 363 chômeurs. Parmi eux, 26 % ont entre 15 et 24 ans.



Envoyé en préfecture le 02/04/2025

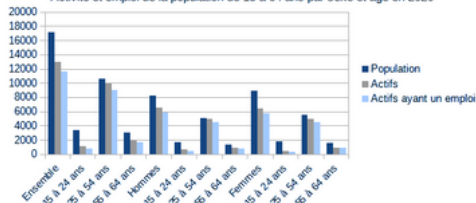
Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE

Évolution et structuration de la population en 2020

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2020



Répartition socio-professionnelle de la population de Lambersart

1. Retraités
2. Cadres ou professions libérales supérieures
3. Professions intermédiaires
4. Sans activité
5. Employés
6. Ouvriers
7. Artisans, commerçants ou chefs d'entreprise
8. Agriculteurs exploitants



Caractéristiques des ménages

Démographie des ménages

- 12 440 ménages en 2020, légère baisse par rapport à 2018.
- 11 979 ménages fiscaux en 2020, avec 63% imposés.

Pauvreté et activité

- Taux de pauvreté stable à 10%, inférieur à la MEL (18,2%).
- Taux d'activité des 15-64 ans est de 75,7% en 2020.

Évolution fiscale

- Augmentation des ménages fiscaux imposés depuis 2018.

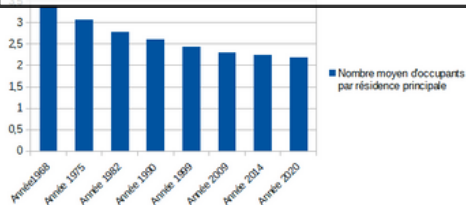
Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

Evolution de la taille des ménages en historique depuis 1968

ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE



Vie en couple

58,4 % déclarent vivre en couple

- 41,1 % des personnes sont mariées
- 10,3 % vivent en concubinage ou union libre
- 7 % sont pacsées



La population couverte par la caisse d'allocations familiaales

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE

S²LO

Une légère baisse des personnes couvertes

Le nombre de personnes bénéficiant d'une prestation CAF est de 12 983 au 31/12/2021, représentant 47% de la population totale, en dessous de la moyenne métropolitaine de 59%. Ce chiffre a légèrement diminué ces deux dernières années.

Les foyers des allocataires en équilibre entre personne isolée et familles biparentales

Parentalité



2796 FAMILLES

SOIT **55% DES ALLOCATAIRES**
(45% POUR LA MEL)

27% DE FAMILLES MONOPARENTALES
(33% POUR LA MEL)

En 2021, il y avait 2 796 familles avec enfants à Lambersart.

La majorité (52%) avait deux enfants, tandis que près de 23% étaient des familles nombreuses avec trois enfants ou plus.

1322 ALLOCATAIRES À BAS REVENUS

(29% DES ALLOCATAIRES CONTRE 39% MEL)

576 BÉNÉFICIAIRES DU RSA
(11% DES ALLOCATAIRES CONTRE 15% SUR LA MEL)

Revenu unité de consommation inférieur à 1167 euros/mois.



145 ENFANTS BÉNÉFICIAIRES DE L'AEH

(3% DES ENFANTS, IDENTIQUE MEL)

Les 0-25 ans
5688 jeunes

822 ENFANTS DE 0 À 2 ANS
833 ENFANTS DE 3 À 5 ANS
3379 ENFANTS DE 6 À 17 ANS

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE

L'ETAT DES LIEUX DES SERVICES AUX FAMILLES



Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE

- La diversité et le développement de l'offre petite enfance
- Le soutien des professionnels de la petite enfance



FOCUS PETITE ENFANCE

**822 ENFANTS DE 0 À 2 ANS
ET 833 ENFANTS DE 3 À 5 ANS.**

152 NAISSANCES SUR LE PREMIER SEMESTRE 2024.

- **PLUS DE 70% DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS ONT LEURS PARENTS OU MONOPARENTS EN SITUATION D'EMPLOI.**
- **EN TERMES D'OFFRES : 200 PLACES EN EAJE, 92 PLACES EN MICRO-CRÈCHES PRIVÉES, 338 PLACES EN AMA + ÉQUIPEMENTS RPE, LAEP, BOUGEOTHÈQUE.**

UNE BAISSÉ LÉGÈRE DES EFFECTIFS SUR CES TRANCHES D'ÂGES (-6%), MAIS QUI EST CORRÉLÉE À UNE BAISSÉ DU NOMBRE D'AMA (-6%) SUR LES 4 DERNIÈRES ANNÉES.

UNE LISTE D'ATTENTE POUR UN MODE DE GARDE QUI RESTE IMPORTANTE (ENVIRON 300 FAMILLES)



ENJEUX

RÉSULTATS ATTENDUS

La collectivité agit en tant que service public pour la petite enfance, facilitant l'implantation de structures associatives et privées.

Les acteurs économiques contribuent à des solutions de garde adaptées aux besoins des familles.

Le service Petite enfance accompagne les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et valorise les assistants maternels. Cela permet d'assurer une qualité d'accueil, quel que soit le mode choisi par les familles.

La Petite enfance à Lambersart en 2024

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE

LES DONNÉES SUR LA PETITE ENFANCE MONTRENT UNE STABILITÉ DU NOMBRE DE NAISSANCES DANS LA COMMUNE, AVEC 330 EN 2020 CONTRE 345 EN 2017. TOUTEFOIS, IL Y A UNE BAISSÉ DE 3,1 % DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS SUR TROIS ANS. EN 2022, 71 % DES FAMILLES SONT ACTIVES.

LE NOMBRE D'ASSISTANTS MATERNELS A DIMINUÉ DE 8 %, PASSANT À 79 EN 2022. DE PLUS, UN TIERS DES PROFESSIONNELS A PLUS DE 55 ANS. LA COMMUNE OFFRE 210 PLACES D'ACCUEIL DANS 6 ÉQUIPEMENTS ASSOCIATIFS.

Le RPE service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels

accompagnement méthodologique, technique et financier de la part de la Caf dès lors que le Conseil d'administration de la Caf ou son instance délégataire valide le projet de fonctionnement pour une durée maximale de cinq ans.

Le taux de couverture de Lambersart est de :

66 % en 2023

70% en 2024 / MEL / National

60,1 % National



Pour l'offre collective, la commune compte 210 places d'accueils répartis sur 6 équipements, tous associatifs.

Les crèches 280 berceaux

Délai moyen d'obtention d'une place en crèche en 2022

- 29,4 % moins de 3 mois
- **64,7 % entre 3 et 6 mois**
- 5,9 % entre 6 et 9 mois

3 micro-crèches et 1 MAM

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE



FOCUS ENFANCE - JEUNESSE



5 550 ENFANTS DE 0 À 20 ANS

**DONT 3379 ENFANTS DE 6 À 17 ANS
(DONNÉE STABLE : 3487 EN 2017)**

**PROPORTION SIMILAIRE DE 6-12 ANS (1797 ENFANTS)
ET 12-17 ANS (1682 JEUNES)**

**UNE OFFRE RICHE EN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET
EXTRASCOLAIRE SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE
UN PROJET JEUNESSE SPÉCIFIQUE AU CENTRE SOCIAL
ET UN ACCUEIL ADOLESCENT EN GESTION
COMMUNALE.**

**UNE OFFRE POUR LES ADOLESCENTS MOINS
DÉVELOPPÉE SUR LE TERRITOIRE**



ENJEUX

- Le maintien de l'accueil, le soutien à l'autonomie et l'environnement favorable.
- L'amélioration de l'offre d'accueil, la professionnalisation des équipes pédagogiques.
- L'accompagnement socio-professionnel et la prévention santé sont prépondérants comme nouveau socle du projet jeunesse/prévention.
- Un lieu dédié au public jeunesse pourra être un axe de développement de cet enjeu.

RÉSULTATS ATTENDUS

La collectivité vise à harmoniser les accueils pour former des citoyens capables de coexister tout en respectant l'individualité. L'offre d'accueil, qu'elle soit municipale ou associative, favorisera un environnement apaisant et stimulant pour les enfants et adolescents, avec un accompagnement adapté à leurs besoins. L'amélioration des services, le développement des compétences éducatives et la mise en réseau des acteurs contribueront à l'inclusion des jeunes dans la communauté de demain.



L' enfance et la jeunesse à Lambres 2024

SCOLARITÉ

7082 élèves scolarisés en école, collèges, lycées

3 722 élèves en collèges et lycées

3360 élèves scolarisés en écoles primaires

Un taux de scolarisation en 2023 de la commune supérieur au taux de scolarisation de la MEL pour les 0 à 17 ans mais inférieur au taux de scolarisation de la MEL pour les 18 à 24 ans

La restauration municipale

Le nombre de repas distribués ne cesse d'augmenter depuis l'année scolaire 2019/2020

ANNÉE 2022

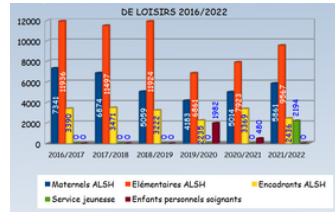
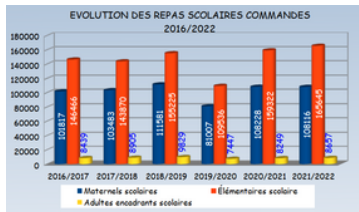
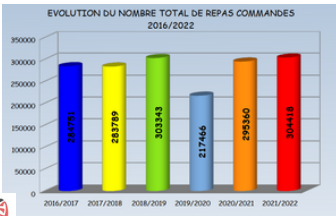
Repas Total 304418

LE TEMPS SCOLAIRE

Repas maternels 10 816
Repas élémentaires 165 645

LE TEMPS EXTRASCOLAIRE

Repas maternels 5 561
Repas élémentaires 9 567
Repas jeunesse 2 194



Envoyé en préfecture le 02/04/2025

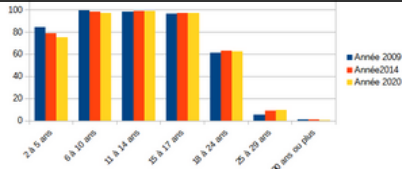
Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



Taux de scolarisation selon l'âge (en %)

ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE



L'offre de service Enfance/jeunesse

La commune propose des accueils de loisirs sur toutes les tranches d'âge et dans tous les quartiers, à la fois en périscolaire et sur toutes les périodes de vacances.

La Ville de Lambersart a développé des projets d'accueil périscolaires agréés en Accueil Collectif de Mineurs dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Nord et signé un plan mercredi avec la DDCS.

La pause méridienne est gérée en direct par la Ville et bénéficie aussi d'un agrément ACM pour l'accueil des élémentaires (action inscrite au schéma de développement du Contrat Enfance Jeunesse). Les maternels sont pris en charge par les ATSEM avec un renforcement par un personnel vacataire.

La Ville confie certains de ces accueils à ses partenaires associatifs, notamment les accueils avant et après l'école.

Le centre social Lino Ventura propose également un accueil type PS Jeunes pour les 12-25 ans.

Une structuration importante et de nombreux partenaires associatifs habilités accueils de mineurs (ACM) sont :

- La garderie "la cabane à grandir", l'association "les petits conquérants", la garderie Desrousseaux, le CAL de Canteleu, la garderie Rameau (déclaration habilitation service ville)
- Le centre social Lino Ventura qui a réécrit son projet en lien avec les valeurs, objectifs du PEDT (déclaration habilitation Centre social)

La refonte dans l'organisation des accueils des temps périscolaires a été mise en place depuis 2 ans.

- Les postes de Référénts au sein des écoles maternelles sont en place et les postes de directeurs du temps du midi (TDM) sont confortés
- Ils sont les interlocuteurs privilégiés des directions des écoles et des parents, leur poste est reconnu au sein de l'école dans l'articulation des actions éducatives municipales et les projets d'écoles. Ils participent au conseil d'école .
- Les animateurs recrutés sur les périodes de vacances interviennent déjà en grande majorité sur les temps périscolaires bien qu'ils soient mobiles sur l'ensemble du territoire de la commune, ils commencent à être identifiés par le public
- Les centres de loisirs sont organisés de façon à venir en complémentarité des parcours éducatifs pour les 3 à 12 ans
- Un centre pour la jeunesse a été créé en 2021 dans un souci de continuité d'accueil

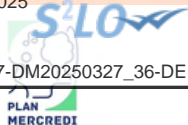
Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

Accueil collectif de

ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE



Avec le Plan mercredi, les temps de l'enfant sont repensés dans leur globalité, en articulant mieux les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires :

- Les temps libres de l'enfant avant et après la classe, ainsi que le mercredi, sont des temps périscolaires
- Les accueils de loisirs organisés pendant les vacances scolaires sont des temps extrascolaires.

La labellisation «plan mercredi» des accueils permet de proposer des activités de qualité et garantir un savoir-faire du personnel.

Tout au long de l'exercice de ce plan mercredi, les accueils périscolaires doivent respecter la charte de qualité du plan mercredi et structurer les accueils de loisirs autour des 4 axes de cette charte :

- L'articulation des activités périscolaires avec les enseignements
- L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants
- L'ancrage du projet dans le territoire
- La qualité des activités



La vie sociale Locale à Lambertsart en 2024

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE

Favoriser l'accompagnement global de

l'utilisateur en renforçant la collaboration entre les différents intervenants.



La vie sociale locale repose sur des partenaires comme le CCAS et le centre social. Le CCAS a analysé les besoins sociaux en consultant partenaires et usagers, identifiant des axes tels que l'amélioration du quotidien, la santé, l'accès au logement, et l'action collective.

Le centre social, dans son contrat de projet, se concentre sur trois axes : accueillir tous les habitants, favoriser la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle, et sensibiliser les habitants à leur bien-être.



ENJEUX

- Des lieux de proximité favorisant le partage d'expérience - la création de lieu d'échanges, de lieux ressource
- La création de lieux de permanences numériques pour lutter contre la fracture numérique et décomplexer face aux nouvelles technologies.
- Plus d'événements culturels et festifs en particulier le week-end .
- Des actions intergénérationnelles sont attendues par le biais de mise en place d'activité,
- Le développement et l'incitation au développement d'activités promouvant la mixité hommes femmes, et garantissant une même visibilité de ces actions

RÉSULTATS ATTENDUS

La vie sociale Locale à Lambersart

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE

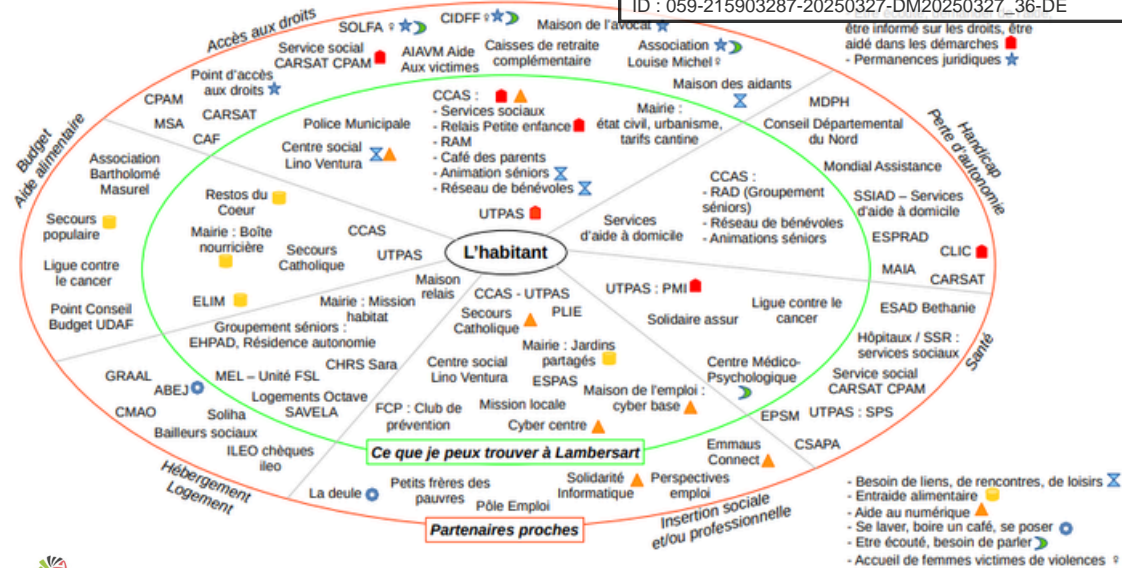
J'habite à Lambersart, quels acteurs peuvent m'aider ?

Comment accéder à mes droits ?



être informé sur les droits, être aidé dans les démarches
- Permanences juridiques

ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE



Les publics vulnérables à

Penser l'accueil de l'enfant porteur de handicap sur tous les temps de socialisation de l'enfant



136 familles bénéficiaires de l'AEEH pourraient avoir besoin de services de garde d'enfants, loisirs pour enfants et adolescents, ainsi qu'un soutien spécifique en tant que parents.

Parentalité, Inclusion, et Accompagnement : Soutenir les parents :

- Aider à l'accessibilité des enfants en situation de handicap dans les crèches et centres de loisirs.
- Assister les parents en situation de handicap ou avec un enfant handicapé.

Accompagner l'enfant :

- Faciliter la socialisation des enfants porteurs de handicap dans des milieux accessibles.
- Encourager un rôle actif de l'enfant selon son âge et ses capacités.

Améliorer la qualité de l'accueil et la socialisation :

- Former et accompagner les professionnels concernant la prise en charge des enfants porteurs de handicap.



Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

• Du nombre d'accompagnement sur la ville dans le cadre des enfants accompagnés sur les temps péri et extra scolaires.

ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE

Les familles nous sollicitent d'avantage à ce sujet, la question reste prioritaire dans l'ensemble des structures petite enfance de la ville.

- Des temps forts au niveau des parents et les familles petit à petit se saisissent des propositions.
- Du nombre de professionnels ayant eu une sensibilisation à également fortement augmenté.

2024

Un renouvellement de la subvention fonds publics et territoire permettant d'accompagner individuellement des enfants avec dossier MDPH sur des temps péri et extrascolaires a de nouveau été déposé en 2024. Cette subvention CAF permet de financer les formations en direction des accompagnants mais également une prise en charge financières des heures d'accompagnement individuel mises à disposition des enfants.

Les publics vulnérables à

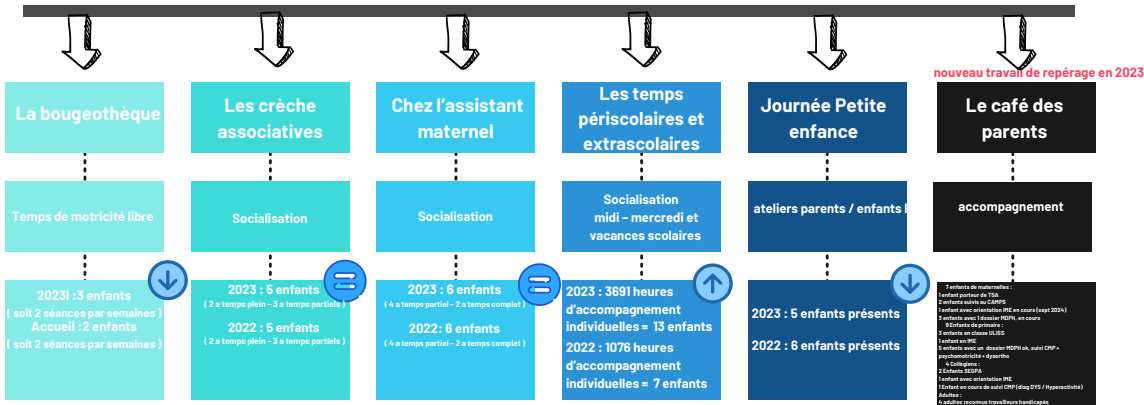
Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE

Du temps pour les enfants Nombre d'



Du temps pour les parents

- groupe d'échange et de paroles entre parents - 8 parents / 4 parents
- Temps d'accueil café par le café des parents - 7 parents / 4 parents
- Rencontre individuelle par le service petite enfance - 9 rdv / 5 rdv
- Un spectacle débat : tous différents quelle chance : 16 personnes / pas de spectacle en 2022

Du temps pour les professionnels de la ville

- Formation sur l'accompagnement spécifique des enfants : 5 rencontres de 3h - 48 participants (animateurs et atems) 2 rencontres de 3h - 15 participants
- Formation sur la communication adaptée aux situations particulières : 1 rencontre de 6 h - 75 participants (animateurs et professionnels petite enfance de la ville) / 1 rencontre de 8h - 80 participants
- Formation « La parentalité des parents porteurs de handicap » : journée rencontre de 8h - 4 professionnels / pas programmé en 2022



Les publics vulnérables à Lambersart en 2024

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025



Programme Publié le : réussite éducative Lambersart 2022/2023

ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE

Renouvellement du Contrat de ville de Lambersart en 2024 -2030

Le contrat de ville repose sur :

1. Des enjeux identifiés :

- Lutter contre les inégalités dès l'enfance par la réussite éducative.
- Amplifier l'accès à l'emploi.
- Promouvoir l'accès aux soins et à la prévention.
- Œuvrer pour le vivre ensemble (gestion urbaine, engagement citoyen, sécurité).
- Construire une transition écologique solidaire (mobilité, précarité énergétique, agriculture urbaine).
- Lutter contre l'isolement et la grande précarité, assurer l'accès aux droits et lutter contre les discriminations.

2 Des objectifs :

- Favoriser les chances de réussite éducative et scolaire pour tous
- Ouvrir pour le vivre ensemble, grâce à un engagement de chacun
- Créer les opportunités d'une transition écologique et sociale, juste et désirable:
- Agir pour la Santé, état de complet bien-être physique, mental et social.

Quartiers Prioritaires 2024

QUARTIER

PACOT-VANDRACQ

LA RUE LOUIS BRAILLE

SECTEUR DU COLLÈGE LAVOISIER ET DE

L'IRIS CANTELEU-AMPÈRE



La réussite éducative repose sur quatre axes :

- Estime de soi et confiance en soi pour une trajectoire positive.
- Capacité à vivre en société et à respecter autrui.
- Acquisition d'une capacité d'insertion scolaire et professionnelle.
- Élaboration d'un projet personnel mobilisant toutes les ressources.

Le PRE est un des dispositifs de prévention.

| | nombre de fiches action | nombre de participants |
|---------|-------------------------|------------------------|
| 2-6ans | 6 | 18 |
| 6-12ans | 6 | 15 |
| +12 ans | 3 | 13 |
| Parent | 2 | 40 |

Pour près d'un enfant sur 2, la durée de parcours est de plus d'une année scolaire, la majorité de ces "longs" parcours concernent des enfants de maternelle



UN PROJET EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Du PEDT au Projet éducatif

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Contractualisation d'un

Publié le

projet



ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE

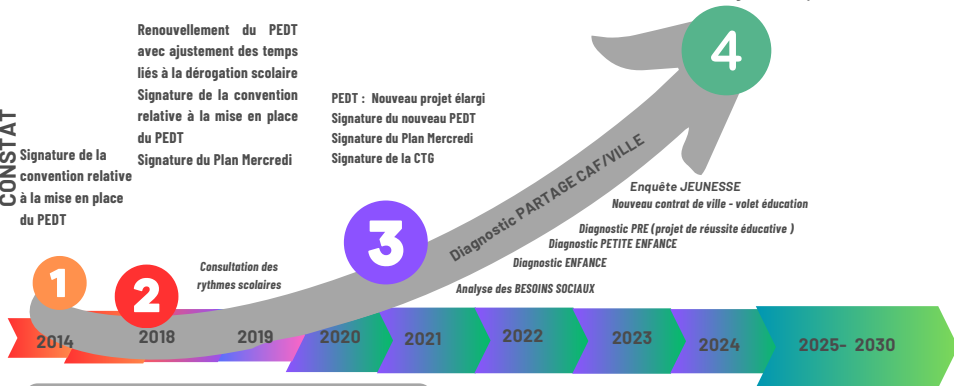
signature du plan mercredi

CONSTAT

Signature de la convention relative à la mise en place du PEDT

Renouvellement du PEDT avec ajustement des temps liés à la dérogation scolaire
Signature de la convention relative à la mise en place du PEDT
Signature du Plan Mercredi

PEDT : Nouveau projet élargi
Signature du nouveau PEDT
Signature du Plan Mercredi
Signature de la CTG



Contrat Enfance - Jeunesse

Convention Territoriale Globale 1

Petite enfance - Enfance - Jeunesse - Parentalité

Convention Territoriale Globale 2

Petite enfance - Enfance - Jeunesse - Parentalité

Accès aux droits - Animation sociale

Thématiques issues du diagnostic partagé



Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



Travail autour de la thématique de

ID : 059-215903287-20250327-DM20250327-036-DE

3 AXES D' ACTIONS

POUR LA REUSSITE ET L'EPANOUISSEMENT DE TOUS
ET UNE VISION PARTAGEE DU MONDE DE DEMAIN

✓ **Signature de la convention du nouveau PEDT
un projet éducatif démocratique pour tous 2021**

✓ **Projet cours des écoles en espace partagé**

RENFORCER LES PARCOURS D'APPRENTISSAGE DE
QUALITÉ ET ÉQUITABLES POUR FORMER UNE SOCIÉTÉ
ET DES CITOYENS ENGAGÉS RESPECTUEUX DE LA
PLANÈTE

L'écologie - esprit critique - la créativité - Acteur

✓ **Signature Plan mercredi 2021
Développement et renforcement
d'actions éducatives**

✓ **Travail autour de la continuité éducative du
parcours de l'élève citoyen à destination des
élèves**

CREATION D'UN CADRE SEREIN
PROPICE AU DEVELOPPEMENT
DES TALENTS DE LA PERSONNE
ET FACTEUR DE REUSSITE DE
LA RELATION À L'AUTRE

Le Lien social- l'unicité et le vivre ensemble

✓ **Priorisation des actions proposées par
les acteurs**

✓ **Création d'un poste de coordonnatrice
Installation d'une gouvernance**

1

2

LA DÉMOCRATISATION DE LA RELATION
ÉDUCATIVE POUR UN RESPECT DES
DROITS ET DEVOIRS DE CHACUN DANS
UN OBJECTIF DE RESPONSABILISATION
INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

La démocratie - co education - concertation - Acteur

✓ **Organisation des rencontres éducatives
du PEDT 2021-2022-2023**

✓ **Mise en oeuvre d'un plan de communication**

✓ **Signature de la convention CTG avec la CAF**

✓ **Diagnostic partagé en cours de réalisation**



Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE



UN BESOIN DE FUSIONNER LES DEUX DYNAMIQUES EN UN SEUL ET MÊME PROJET



UN BESOIN D'ÉLARGIR SA VISION, RENFORCER SON ACTION

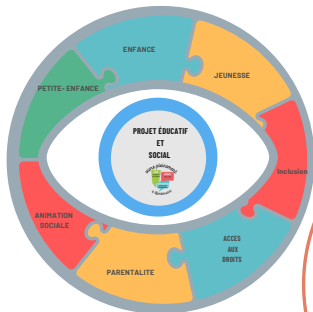


OUTIL POUR LE RENFORCEMENT DE
L'EFFICACITÉ
LA COHÉRENCE ET LA COORDINATION
DES SERVICES SUR LE TERRITOIRE
COMMUNAL

OUTIL LOCAL DE
COLLABORATION ET DE
MOBILISATION DES ACTEURS DE
TERRITOIRES

AU DELÀ DES DOMAINES DE LA
PETITE ENFANCE, L'ENFANCE ET
LA JEUNESSE,
LES THÉMATIQUES SUIVANTES
SONT INTÉGRÉES :

- INCLUSION
- ANIMATION SOCIALE
- PARENTALITÉ
- ACCÈS AUX DROITS
POUR LES 0-25 ANS ET LEURS
FAMILLES



La CTG

constitue un outil essentiel pour le territoire, visant à améliorer l'efficacité, la cohérence et la coordination des initiatives destinées aux habitants, tout en mobilisant de nouveaux leviers financiers.



Le PEDT crée un lien entre les activités périscolaires, extrascolaires et l'Éducation Nationale, regroupant parents, Éducation nationale, personnel municipal et associations locales. Cela permet d'accéder à des financements supplémentaires et de renouveler le label de qualité « Plan Mercredi ».

Labélisation d'activités périscolaires de qualité pour garantir une dimension éducative des activités proposées, un savoir-faire du personnel et des solutions et un financement pour des mercredis périscolaires de qualité



Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 059-215903287-20250327-DM20250327_36-DE



Des intentions partagées issues des rencontres éducatives du territoire

Les enfants, les jeunes ont besoin d'un environnement serein pour grandir.

Les enfants, jeunes et adultes sont des citoyens jouissant de libertés publiques et participent aux décisions les concernant.

Les enfants et les jeunes participent activement à leur apprentissage.

La famille est le premier éducateur de l'enfant et soutient son développement.

Les parents jouent un rôle essentiel dans l'alliance éducative et doivent participer aux instances de concertation.

Les parents jouent un rôle essentiel dans la communauté éducative en soutenant les apprentissages et les projets de vie de leurs enfants.

Les acteurs du territoire sont reconnus pour leur diversité et leur rôle clé dans le projet.

Les acteurs du territoire sont considérés comme l'énergie de l'alliance éducative, participant activement aux concertations et actions collectives pour l'avenir.

Les acteurs locaux jouent un rôle clé en tant que co-créateurs de la convergence et de l'articulation des actions éducatives et sociales, favorisant ainsi le bien-être des habitants du territoire, quel que soit leur âge.

Oser rendre possible, en allant de l'avant.

Accueillir l'autre dans sa différence.

L'inclusion permet à chacun de participer aux défis du nouveau monde en contribuant à la réussite des jeunes dans leur projet de vie.

2025

Vers un projet éducatif social de territoire

1. Renouveau du PEDT et Nouveau plan mercredi 2024-2027
2. Signature de la nouvelle convention territoriale globale CTG 2 et de son plan d'action
3. Liaison avec les autres dispositifs sur le territoire
4. Évolution des instances de gouvernance

**UNE VISION PARTAGÉE, ACCUEILLANT CHAQUE PERSONNE DANS SON UNICITÉ.
ENFANTS, JEUNES, PARENTS ET ACTEURS DU MONDE ÉDUCATIF ET SOCIAL.**

